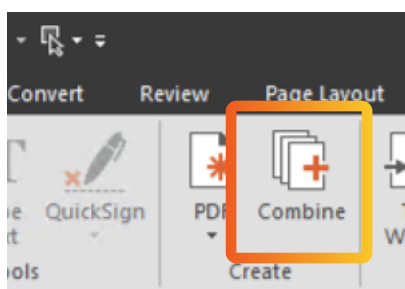


Combinez différents formats de fichiers en un seul document PDF.

Fusionnez plusieurs fichiers en un seul PDF en suivant les étapes ci-dessous :

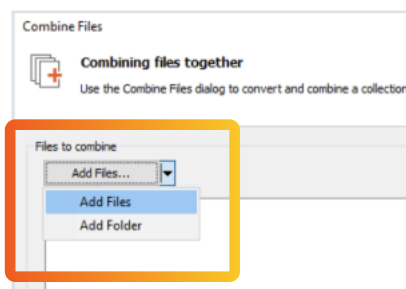
Étape 1

Sélectionnez **Combiner** dans l'onglet Accueil.



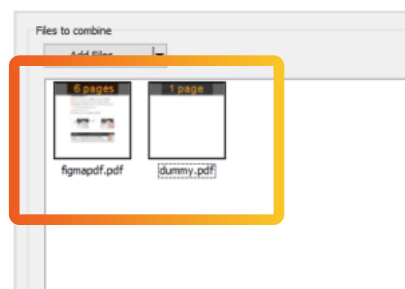
Étape 2

Cliquez sur **Ajouter fichiers** et sélectionnez les **documents** à combiner (image, Word, PowerPoint, Excel, PDF).



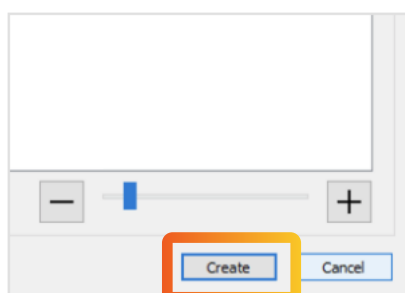
Étape 3

Organisez l'ordre de vos documents **en les faisant glisser**.



Étape 4

Cliquez sur **Créer** pour combiner et afficher votre PDF.



Étape 5

Saisissez le nom de votre nouveau document combiné et cliquez sur **Enregistrer**. Le nouveau document combiné sera ouvert dans Nitro Pro.

RAPPORT ANNUEL

2023



Restaurant de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM) en cours de réhabilitation

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
MOT DU PRESIDENT.....	VI
RESUME EXECUTIF.....	VII
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : LES REALISATIONS DE L'ARMP.....	2
I. ELABORATION DE LA REGLEMENTATION.....	2
II. ACTIVITES DE FORMATION.....	4
III. REGLEMENT NON JURIDICTIONNEL DU CONTENTIEUX.....	11
IV. DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE NON EXCLUSION.....	26
V. MISSIONS D'ENQUETE.....	20
VI. PARTICIPATION AUX CEO.....	27
VII. ACTIVITES DE COOPERATION.....	28
PARTIE II : ANALYSE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....	30
I. DEVELOPPEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE.....	32
II. PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS.....	33
III. STATISTIQUES SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....	38
IV. ETUDE COMPARATIVE DE LA PASSATION (2021 à 2023).....	53
PARTIE III : DIFFICULTES RENCONTREES ET PERSPECTIVES.....	55
I. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE SYSTEME.....	57
II. PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINS EXERCICES.....	57
CONCLUSION.....	59

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC :	Autorité Contractante
ANO :	Avis de Non Objection
ANE :	Attestation de Non Exclusion
AO :	Appel d'Offres
AOO :	Appel d'Offre Ouvert
AOR :	Appel d'Offre Restreint
AOON :	Appel d'Offre Ouvert National
AOOI :	Appel d'Offre Ouvert International
AMI :	Avis à Manifestation d'Intérêt
ARMP :	Agence de Régulation des Marchés Publics
BOP :	Budgétisation par Objectifs de Programmes
CMP :	Code des Marchés Publics
CRD :	Comité de Règlement de Différends
DAO :	Dossier d'appel d'offres
DANO :	Demande d'Avis de Non Objection
DDP :	Demande De Proposition
DGMP :	Direction Générale des Marchés Publics
ED:	Entente Directe
F :	Fournitures
FINEX:	Financement Extérieur
PME/PMI :	Petites et Moyennes Entreprises /Petites et Moyennes Industries
PPM :	Plan de Passation de Marchés Publics
PRM :	Personne Responsable de Marché
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PI :	Prestation Intellectuelle
RACOP :	Réseau Africain de la Commande Publique
S :	Services
T :	Travaux

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : récapitulatif des recours enregistrés	P.11
Tableau 2 : qualification des recours	P.12
Tableau 3 : issues des recours enregistrés	P.12
Tableau 4 : récapitulatif des résiliations	P.13
Tableau 5 : synthèse des avis techniques et juridiques de l'ARMP	P.17
Tableau 6 : procédures disciplinaires	P.20
Tableau 7 : Attestations de non-exclusion	P.26
Tableau 8 : Invitation de l'ARMP par les autorités contractantes	P.27
Tableau 9 : Activités du RACOP	P.28
Tableau 10 : Avis pour le dépassement des seuils	P.32
Tableau 11 : Evolution de la transmission des PPM pour validation par la DGMP de 2020 à 2023.....	P.33
Tableau 12 : Administration ayant transmis un PPM, pour validation, à la DGMP.....	P.34
Tableau 13 : Planification globale des marchés des administrations (volume/ valeur)	P.35
Tableau 14 : Classement comparatif de la planification des marchés publics de 2020 à 2023	P.36
Tableau 15 : Planification globale des marchés publics par mode (volume/valeur)	P.36
Tableau 16 : Situation des DANO sollicitées de la DGMP pour passer les marchés par ED...P.38	
Tableau 17 : Passation des marchés par administration (en volume & en valeur)	P.40
Tableau 18 : Passation par typologie des marchés en volume et en valeur	P.41
Tableau 19 : Classement des marchés suivant le mode de passation	P.42
Tableau 20 : Passation des marchés par appels à la concurrence	P.42
Tableau 21 : Synthèse de la passation des marchés par autorités contractantes et par mode de passation	P.44
Tableau 22 : Poids des ententes directes	P.44
Tableau 23 : Écarts entre prévisions et passation des marchés	P.49
Tableau 24 : Répartition des marchés par Provinces	P.50
Tableau 25 : Passation de marchés par mode de financement	P.52
Tableau 26 : Etude comparative de la passation des marchés Exercices 2021-2023 suivant la typologie des prestations	P.53
Tableau 27 : Etude comparative de la passation des marchés Exercices 2020-2022 suivant le mode de passation	P.54
Tableau 28 : Etude comparative de la passation suivant les catégories d'entreprises	P.55

LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Issues des recours	P.12
Graphique 2 : Nombre de PPM validés	P.34
Graphique 3 : Evolution de la planification entre 2020 et 2023	P.36
Graphique 4 : Planification par mode de passation (en valeur)	P.37
Graphique 5 : situation des DANO sollicitées de la DGMP en volume	P.39
Graphique 6 : Evolution mensuelle du traitement des DANO en volume	P.39
Graphique 7 A: Passation par typologie de marchés en volume	P.41
Graphique 7 B: Passation par typologie de marchés en valeur	P.41
Graphique 8 : Passation par AOO et AOR (en valeur)	P.43
Graphique 9 A : Repartition des marchés par mode (en volume)	P.46
Graphique 9 B : Repartition des marchés par mode (en valeur)	P.46
Graphique 10 A : Poids des Ententes directes en volume	P.47
Graphique 10 B : Poids des Ententes directes en valeur	P.47
Graphique 11 A : Synthèse annuelle de la passation par province en volume	P.50
Graphique 11 B : Synthèse annuelle de la passation par province en valeur	P.51
Graphique 12 A : Evolution suivant la typologie (volume)	P.53
Graphique 12 B : Evolution suivant la typologie (valeur)	P.53
Graphique 13 A : Evolution suivant le mode de passation en volume	P.54
Graphique 13 B : Evolution suivant le mode de passation en valeur	P.54
Graphique 14 A : Part des marchés obtenus par les PME (en volume)	P.56
Graphique 14 B : Part des marchés obtenus par les PME (en valeur)	P.56

Mot du Président du Conseil de Régulation



La commande publique a été principalement rythmée, durant l'année 2023, par la préparation et la tenue des échéances électorales ainsi que les changements consécutifs intervenus au sommet de l'Etat.

En effet, il ressort des données statistiques pour la période allant de janvier à octobre que la planification des marchés a connu une diminution importante de 46,77% comme en témoigne la transmission de soixante-six (66) plans de passation de marchés (PPM) contre cent-vingt-quatre (124) en 2022.

De même, seulement deux cent quatre-vingt (280) marchés ont été planifiés contre six cent cinquante-quatre (654) en 2022.

Ces données traduisent assurément la perte d'intérêt progressive des sectoriels pour ladite phase qui s'explique par divers facteurs, notamment l'alourdissement des procédures de passation occasionné par la présence de nombreux visas et la perte des crédits alloués au financement des projets antérieurs.

En dépit de cette régression, le nombre de marchés passés est en augmentation de 31,53%, passant de 260 en 2022 à 342 en 2023.

En ce qui concerne la part des marchés par mode de passation, l'année 2023 enregistre une diminution du recours à la procédure d'entente directe passant de 83% en 2022 à 54%.

A la faveur de l'avènement du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI), il a été observé une nette accélération dans la mise en exécution des marchés passés au premier semestre. C'est le cas des travaux de réhabilitation des voiries de Libreville.

Par ailleurs, plusieurs mesures fortes ont été décidées en vue de la vérification et du règlement de la dette intérieure et extérieure, de la réservation de marchés inférieurs ou égaux à 150 millions au profit des petites et moyennes entreprises gabonaises, mais aussi de la suppression des visas d'opportunité et de conformité de la Présidence de la République, et de régularité du Gouvernement afin d'alléger les procédures.

Toutes ces mesures, qui sont de nature à favoriser l'efficacité de la commande publique dans son rôle de moteur de développement socioéconomique, s'ajoutent à la poursuite de la réforme du cadre juridique et institutionnel de la commande publique entamée à la suite de l'évaluation de notre système national des marchés publics.

En définitive, il revient à l'ensemble des acteurs concernés de s'arrimer à la dynamique impulsée en 2023 afin de connaître une amélioration significative de la commande publique dans notre pays.

Fridolin ONQUINDA

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport dresse le bilan des activités réalisées au cours de l'exercice 2023 comprenant, pour l'essentiel, les actions prioritaires issues des recommandations de l'évaluation du système national des marchés publics faite par la méthodologie MAPS II

S'agissant des **opérations de régulation**, l'ARMP a pu mener plusieurs activités, notamment, la poursuite de la révision du cadre général de la commande publique à travers l'élaboration de textes, le traitement non juridictionnel du contentieux ; le prononcé des sanctions d'exclusions temporaires, allant de 6 mois à un an, à l'encontre des opérateurs coupables d'infractions à la réglementation, les renforcements des capacités, les missions d'enquête et de contrôle de certains chantiers ; la délivrance d'attestations de non exclusion et la production des statistiques.

En outre, l'ARMP a connu un rayonnement à l'international à travers sa participation active aussi bien aux activités du Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP) où elle assure désormais la Coordination de la Sous-région Afrique Centrale qu'à celles en lien avec la CEMAC.

Enfin, dans le volet professionnalisation, il est prévu, dès l'exercice 2024, l'ouverture d'une spécialité à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) pour la formation des « Administrateurs de la commande publique », parallèlement à la création d'un corps desdits spécialistes au sein de la Fonction Publique.

En ce qui concerne les **opérations de planification**, **280 marchés** ont été planifiés à travers **66 PPM**, effectivement transmis pour approbation à la DGMP, pour un montant total de **36 929 450 881 FCFA**.

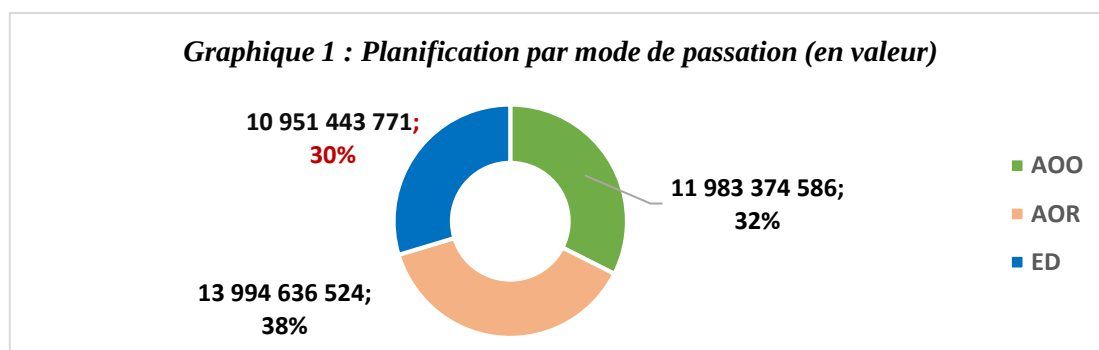
Les données prévisionnelles sur la planification des marchés par mode de passation, en volume et en valeur se trouvent ainsi consignées dans le tableau 1 et illustrées par le graphique 1 ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : synthèse de la planification des marchés par mode de passation, en volume et en valeur

Données Prévisionnelles sur la planification				
Mode de passation	Prévus	%	Montant	%
Appels d'Offres Ouverts (AOO)	93	33,22	11 983 374 586	32,45
Appels d'Offres Restreint (AOR)	132	47,14	13 994 636 524	37,90
Entente Direct (ED)	55	19,64	10 951 443 771	29,65
Total	280	100	36 929 450 881	100

Source : DGMP /ARMP, Octobre 2023

Le graphique qui suit en est une illustration,



Source : DGMP /ARMP, Octobre 2023

De même, les opérations de passation ont enregistré **342 marchés passés** estimés à **345 751 407 457 FCFA** avec une prédominance des marchés de travaux (43,57%) et de fournitures (37,72%).

Leur répartition par typologie de prestations se trouve résumer dans le tableau 2 suivant :

Tableau 2 : Passation par typologie des marchés en volume et en valeur

Type de prestation	Nombre	%	Montant	%
Fournitures (S)	129	37,72	56 787 475 575	16,42
Prestations Intellectuelles (PI)	37	10,82	13 916 545 989	4,03
Prestation de Services (PS)	27	7,89	6 974 627 119	2,02
Travaux (T)	149	43,57	268 072 758 774	77,53
Total	342	100,00	345 751 407 457	100,00

Source : DGMP/ ARMP, Octobre 2023

La comparaison entre la planification et la passation effective des marchés suivant le mode met en relief les écarts présentés dans le tableau 3 suivant :

Tableau 3 : Ecart entre prévisions et passation des marchés

Données Prévisionnelles sur la planification annuelle			Données sur la passation annuelle		Ecart entre planification et passation	
Mode de passation	Prévus	Montant	Nbre	Montant	Nbre de marchés restant à passer	Montants
AOO	93	11 983 374 586	104	58 177 071 283	+ 11	+ 46.193.696.697
AOR	132	13 994 636 524	72	100 808 524 917	- 60	+ 86.813.888.393
ED	55	10 951 443 771	166	186 765 811 257	+ 111	+ 175.814.367.486
Total	280	36.929.454.881	342	345.751.407.457	+ 62	+ 308.821.952.576

Source : ARMP, Octobre 2023

Le tableau 3 permet de relever que **111 marchés** d'une valeur de **175.814.367.486 FCFA** ont été passés par entente directe au-delà des prévisions. Il en est de même pour les appels d'offres ouverts, **11 marchés** d'une valeur de **46.193.696.697 FCFA** ont été passés au-delà des prévisions. Concernant les appels d'offres restreints, bien qu'ayant passé moins de marchés que les prévisions (72 contre 132) il n'en demeure pas moins que les 72 marchés ont explosé les prévisions de plus de **86.813.888.393 FCFA**,

entraînant ainsi un dépassement des prévisions budgétaires de plus de trois cent milliards.

Le classement comparatif par mode de passation met en exergue 176 Appels d’offres contre 166 ententes directes en volume. En valeur, le gré à gré prend le pas sur les mises en concurrence avec respectivement **54,02%** et **45,98%** du montant global desdits marchés.

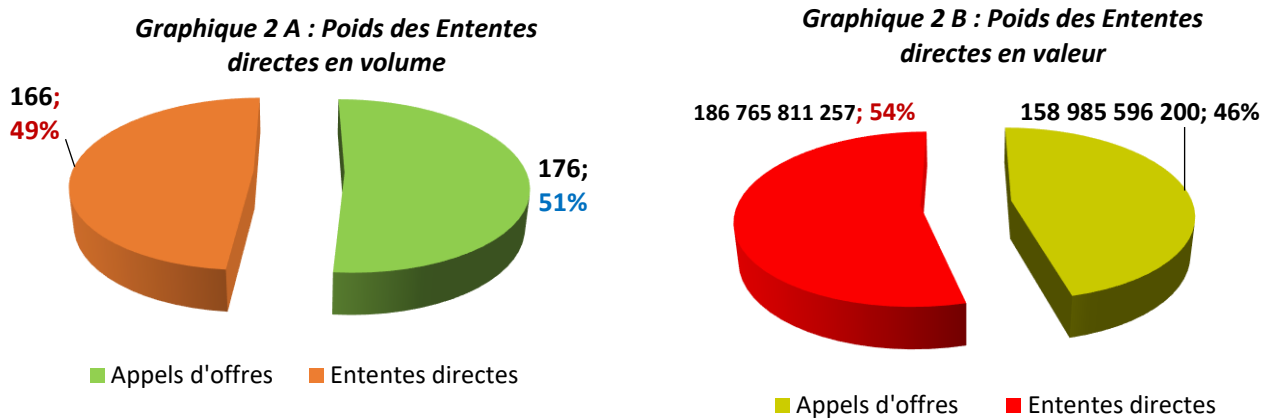
Le tableau 4 suivant en fait la synthèse :

Tableau 4 : Synthèse du classement comparatif par mode de passation

Modes de passation	En volume		En valeur	
	Nombre	%	Montant	%
Appels d’offres	176	51,46	158 985 596 200	45,98
Ententes directes	166	48,54	186 765 811 257	54,02
Totaux :	342	100	345 751 407 457	100

Source : ARMP, Octobre 2023

Les graphiques 2 A et B qui suivent en sont une illustration :



Source : ARMP, Octobre 2023

Il appert néanmoins de relever que ce taux élevé des marchés passés par entente directe (54%) trouve sa justification essentiellement sur la mise en œuvre de projets prioritaires tels que : la conception-réalisation de flyovers et de quatre passerelles à Libreville ainsi que du nouveau pont d’Ebel-Abanga ; la préparation des élections générales (achat de véhicules, de matériels et d’imprimés) ; le recensement général de la population et du logement (achat de véhicules administratifs); les travaux de réhabilitation et d’aménagement du Front de Mer et des voiries tant à Libreville qu’à Franceville ; la fourniture de véhicules de patrouille blindés, d’intervention, de déploiement et de transport ; la réhabilitation de tronçons routiers, la mise en œuvre du programme accéléré de livraison des services sociaux de base, et l’impression de manuels scolaires pour le pré-primaire et le primaire.

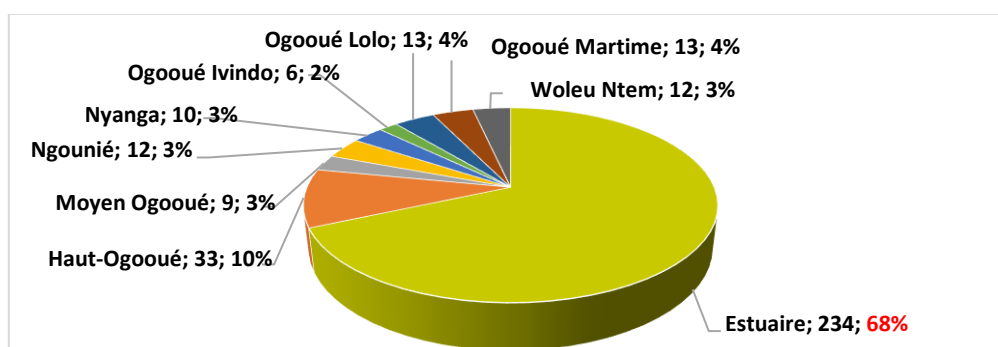
La répartition géographique des investissements se trouve résumé dans le tableau 5 illustré par les graphiques 3A et 3B suivants :

Tableau 5 : Répartition des marchés par Provinces

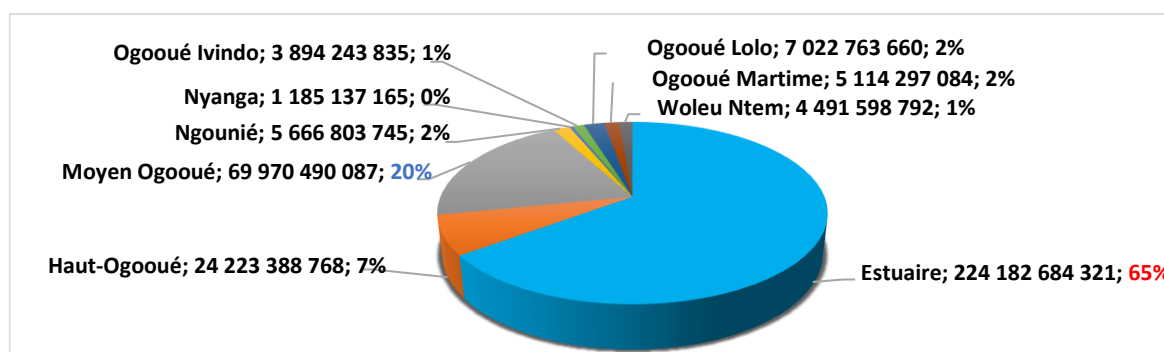
Provinces	Total annuel			
	Nb	%	Montant	%
Estuaire	234	68,42	224 182 684 321	64,84
Haut- Ogooué	33	9,65	24 223 388 768	7,01
Moyen- Ogooué	9	2,63	69 970 490 087	20,24
Ngounié	12	3,51	5 666 803 745	1,64
Nyanga	10	2,92	1 185 137 165	0,34
Ogooué- Ivindo	6	1,75	3 894 243 835	1,13
Ogooué- Lolo	13	3,80	7 022 763 660	2,03
Ogooué- Maritime	13	3,80	5 114 297 084	1,48
Woleu- Ntem	12	3,51	4 491 598 792	1,30
Total	342	100	345 751 407 457	100

Source : DGMP/ARMP, Octobre 2023

Graphique 3 A : Synthèse annuelle de la passation par province en volume



Graphique 3 B : Synthèse annuelle de la passation par province en valeur



La lecture des graphiques 3A et 3B met en lumière l'inégale répartition des investissements sur l'étendue du territoire nationale. En effet, la province de l'Estuaire est, comme les années précédentes, celle ayant bénéficié du plus grand nombre de marchés à savoir **deux cent trente-quatre (234)**, pour un montant total de **224.182.684.321 FCFA** représentant environ **65%** de la valeur globale des marchés passés.

Cette province est suivie par celles du Moyen Ogooué et du Haut- Ogooué avec des investissements de l'ordre de 69.970.490.087 FCFA représentant 20% pour la première et 24.223.388.768 FCFA, soit 7% pour la seconde.

Les autres provinces, à savoir, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué- Lolo, l'Ogooué Ivindo, l'Ogooué Maritime et le Woleu-Ntem ont connu un faible taux d'investissement oscillant entre 0.34 et 2,03%.

En définitive, il est évident que, par rapport aux missions dévolues à l'ARMP par les textes réglementaires, plusieurs avancées sont attendues au cours des prochains mois.

INTRODUCTION

A l'instar des deux derniers exercices, 2023 s'est ouvert avec la 3^{ème} édition de des conférences sur la planification de la passation de la commande publique, axée essentiellement sur les projets d'investissements. Lesdites conférences, organisées du 20 février au 07 mars 2023 par la DGMP, visaient à apporter une assistance technique aussi bien aux Programmes qu'aux Opérateurs associés et aux communes du Grand Libreville dans l'élaboration de leurs plans de passation des marchés (PPM).

Avec une cible de vingt-sept (27) Autorités contractantes représentant quatorze (14) missions, soixante-deux (62) programmes et deux cent cinquante-quatre (254) projets d'investissement, c'est au final un taux de présence des cibles d'environ 96,2% (76/79) qui a été enregistré (soit 59 Programmes et 17 Opérateurs). Ce qui présageait une planification de la dépense plus efficace (84 PPM attendus) et un meilleur respect des procédures de passation des marchés.

Toutefois, dans les faits, ce sont 66 PPM qui ont été effectivement transmis pour approbation à la DGMP, soit 78,57% environ des PPM attendus. Ce score reste satisfaisant au regard des résultats escomptés au terme desdites conférences. Il importe de relever toutefois que la transmission des PPM s'est poursuivie au cours du second trimestre contrairement aux dispositions réglementaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la régulation, le traitement non juridictionnel du contentieux, né à l'occasion de la passation des marchés, a conduit l'ARMP à prononcé des sanctions d'exclusions temporaires à l'encontre des contrevenants à la réglementation. La refonte du cadre général de la commande publique s'est également poursuivie et a abouti à des projets de textes de lois et de décrets.

S'agissant singulièrement de la passation des marchés, on relève un taux élevé des ententes directes au détriment des appels à la concurrence. En conséquence, des écarts considérables entre prévisions et passation effective ont été observés.

Notre rapport fait l'économie des opérations sus indiqués et s'articulera sur trois parties. Il traite, dans une première partie, des réalisations de l'ARMP (i) avant l'analyse du système de passation des marchés (ii) enfin présente les difficultés rencontrées et les perspectives, dans la dernière partie (iii).

PARTIE I

REALISATIONS DE L'ARMP

Au titre de l'exercice 2023, les réalisations enregistrées ont notamment porté, sur ses missions régaliennes à savoir : l'élaboration de la réglementation, la formation, le traitement non juridictionnel du contentieux, les missions d'enquête in situ, la délivrance des attestations de non exclusion, la participation aux commissions d'évaluation des offres, d'une part, et sur les activités de coopération régionale et sous régionale, d'autre part.

I. ELABORATION DE LA REGLEMENTATION

I.1- Refonte du cadre général de la commande publique

L'ARMP s'est inscrite dans la poursuite des réformes issues des recommandations de l'évaluation du système national des marchés publics, suivant la méthodologie MAPS 2 conduite en 2019 avec l'assistance des partenaires techniques et financiers. Des manquements majeurs relevés on notait :

- l'absence d'un cadre juridique de la commande publique hiérarchisée avec un texte supérieur duquel découleraient des textes spécifiques à chaque type de commande pour plus de cohérence ;
- l'obsolescence des cahiers de clauses administratives générales qui datent de 1973 et en déphasage avec le cadre réglementaire en vigueur.

Pour pallier ces insuffisances, les recommandations issues du rapport MAPS commandaient des mesures urgentes et principalement la refonte du cadre général de la commande publique.

En réponse à ces recommandations, des projets de textes, élaborés avec l'assistance de la Banque Mondiale, ceux-ci ont fait par la suite l'objet d'une relecture en interne. Parmi ceux-ci, les projets finalisés ont été transmis au cabinet de M. le Ministre de l'Economie et des Participations et sont en attente d'un dernier examen par une commission multisectorielle, mise en place par arrêté du Premier Ministre, avant de poursuivre dans le circuit de leur adoption.

A l'essentiel, cinq projets de textes ont été pris, à savoir :

- le projet de loi sur la commande publique ;
- le projet de loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique ;

- le décret précisant les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et délégation de service public ;
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures et services.

S'agissant de la loi cadre de la commande publique, elle confère une valeur législative aux principes fondamentaux communs à tous les types de commande (marchés publics, partenariats public privé, délégation des services publics et dépenses en dessous des seuils), tout en établissant une distinction claire entre les rôles des principaux organes à savoir l'ARMP, la DGMP et l'autorité contractante.

Il convient d'indiquer que, la refonte du texte organique de l'ARMP se justifie fortement par les dispositions de la loi 20/2005 fixant les règles de création des services de l'Etat qui prévoient que les autorités administratives indépendantes soient créées par une loi. Ce qui n'est pas le cas de l'ARMP créée par le décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des marchés publics et est organisée par le décret n° 00278/PR/MEP du 22 août 2014. De plus, les dispositions de ce dernier texte se limitent à présenter les principaux organes de l'Agence sans prévoir les services de structuration ni le comité de règlement des différends pour un traitement plus transparent des litiges et du contentieux.

Un projet de loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation est désormais disponible. Il reste sa validation par la commission multisectorielle susvisée.

Dans le même sens, un projet de décret fixant les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public a été finalisé. Ce texte devrait abroger le décret n° 0027 portant code des marchés publics et combler le vide juridique en matière de Délégations de Service Public (DSP) qui ne reposent, à ce jour, sur aucun texte.

Pour ce qui est des partenariats public privé, un dispositif juridique existe déjà, en l'occurrence l'ordonnance n°009/PR/2016 du 11 février 2016. Le projet de loi cadre renverra simplement sur ledit dispositif pour ce type de commande.

En dehors de ces textes, d'autres révisions relatives au cadre réglementaire ont porté sur l'actualisation des Cahiers de Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aussi bien aux marchés publics de travaux qu'aux marchés publics de fournitures et de services.

I.2- Révision des Cahiers de Clauses Administratives Générales

La révision des CCAG, datant de 1973 devenus obsolètes, est un impératif aujourd'hui pour l'efficacité et l'efficience de notre système des marchés publics et l'arrimage aux standards internationaux.

En effet, aux fins de leur actualisation, l'ARMP a entrepris, en collaboration avec la DGMP, le toilettage du décret 1479/PR/MTPAC du 10 décembre 1973 portant institution d'un cahier des clauses administratives générales imposées respectivement aux opérateurs chargés de l'exécution de travaux publics pour le compte de l'Etat, des Collectivités et établissements publics du Gabon, devant aboutir à sa révision.

De même, le décret n°1478/PR du 10 décembre 1973 portant institution d'un cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de fournitures et de services a également subi le même sort.

La validation de ces projets de textes est également requise par la même commission préalablement à leur introduction dans le circuit de leur adoption.

I.3- Révision de l'arrêté sur les frais de passation des marchés publics

En ce qui concerne la révision de l'arrêté sur les frais de passation qui est une ressource propre commune à l'ARMP et à la DGMP, elle visait à étendre les dépenses supportées par ladite ressource aux missions d'investigation et d'enquête sur le terrain. Cette révision a abouti à l'arrêté n°008.23/MEP/MCP du 23 octobre 2023 portant modification des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°000024/MER/MBCP du 29 septembre 2001 fixant la répartition des recettes issues des frais de passation des marchés publics.

II. ACTIVITES DE FORMATION

Deux (2) sessions de formation se sont tenues au cours de l'année écoulée : une au bénéfice des PME ; l'autre au profit des personnels de l'ARMP et de la DGMP.

II.1- Formation des Petites et Moyennes Entreprises sur la commande publique

Dans le cadre de sa mission de formation des acteurs de la commande publique, l'Agence a organisé, en collaboration avec la Banque Mondiale, un séminaire de formation sur la commande publique au bénéfice des Petites et Moyennes Entreprises tous secteurs d'activités confondus.



Photo : ARMP, Allocutions de circonstance de Mme Jeanine Lydie ROBOTY épouse MBOU, Ministre de l'Economie et de la Reliance et de M. Yves Fernand MANFOUMBI, Ministre en charge des PME.

Ce séminaire, rehaussé par la participation des ministres en charge de l'Economie et celui des PME, a vu la participation de plus d'une centaine d'opérateurs et poursuivait un double objectif, à savoir :

- renforcer les capacités des PME en vue de susciter une plus grande participation à la commande publique et, partant une amélioration des attributions de marchés à cette catégorie d'entreprises afin de booster la croissance économique, d'une part ;
- réunir autour d'un panel les acteurs majeurs concernés par la question du financement des PME, et précisément dans le périmètre de la commande publique, afin d'identifier les points d'attention, de communiquer sur les politiques publiques mises en œuvre ainsi que les perspectives, d'autre part.



Photo ARMP : De droite à gauche, M. Fridolin ONGUINDA, Président du Conseil de régulation des marchés publics et M. Bastide NGONGA, Secrétaire Permanent de l'ARMP

En effet, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) participent pleinement à la commande publique et y constituent des acteurs indispensables en leurs qualités de candidats, soumissionnaires et attributaires, en fonction du stade d'évolution des marchés.

En dépit du fait que les PME soumissionnent en grand nombre, il n'en demeure pas moins que les attributions de marchés à ces dernières soient encore relativement faibles au regard de leur grande participation.

Cette situation trouve une explication dans plusieurs facteurs bloquants. Nous notons à l'essentiel :

- la méconnaissance de l'environnement juridique et institutionnel du secteur et la confusion autour des avantages et mesures d'incitation qui leur sont accordés par la réglementation ;
- la mauvaise compréhension des documents d'appel à concurrence ;
- la mauvaise présentation et montage de leurs soumissions ;
- la difficile justification des capacités techniques et financières ;
- la difficulté d'accès au financement ;
- la méconnaissance dans la conduite du contentieux.

Pour tenir compte de ces difficultés ou faiblesses, la formation a donc abordé plusieurs thématiques allant notamment les cadres juridiques et institutionnels de promotion des PME ; de la commande publique ; les facilités accordées aux PME aussi bien à travers les politiques publiques d'accompagnement que par la réglementation ; la compréhension d'un dossier d'appel à la concurrence et l'élaboration d'une soumission et la conduite du contentieux.

S'agissant du panel chargé d'aborder la question du financement des PME, il comprenait une dizaine de membres représentant divers entités des secteurs public et privé et les partenaires techniques et financiers jouant un rôle dans les domaines de l'économie, de la promotion des PME, de la commande publique, du crédit et de la garantie de prêt, notamment :

- Ministère de l'Economie et de la Relance, Modérateur ;
- Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Direction Générale des Marchés Publics ;
- Direction Générale des PME ;
- Chambre de Commerce ;
- Société de Garantie ;
- Association Professionnelle des Etablissements de Crédits (APEC) ;
- Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance du Gabon (APEMFG) ;
- Banque Mondiale ;
- Banque Africaine de Développement.



Photo : ARMP, Panel sur la problématique du financement des PME dans la commande publique

De droite à gauche, Mme le Conseiller du Ministre de l'Economie et de la Relance, Mme le Directeur Général des PME, Mme le Directeur Général de la Chambre de Commerce, Mme la spécialiste des marchés de la Banque Mondiale, M. le Secrétaire Permanent de l'ARMP, M le Directeur Général de la Société de Garantie, M le représentant de l'APEC (BGFI Bank) ; M. le Directeur de la Passation des Marchés (DGMP) et l'Expert de la Banque Mondiale.

Ce fut l'occasion d'aborder les difficultés liées à l'accès au financement et leur impact sur l'économie, la commande publique, le développement des PME et de communiquer, *in fine*, sur les mécanismes mis en place dans le cadre des politiques publiques ainsi que les conditions d'un accompagnement efficace.



Photo : ARMP, vue des participants





Photo de famille avec les officiels à l'ouverture du séminaire de formation (Esplanade de l'Immeuble Gabon Mining Logistic)



Photo de famille avec les officiels à la clôture du séminaire de formation (Esplanade de l'Immeuble Gabon Mining Logistic)

II.2- Formation des agents de l'ARMP et de la DGMP sur le développement durable dans la commande publique

Une session de formation a été organisée au bénéfice des agents de l'ARMP et de la DGMP sur la thématique : « intégrer le développement durable dans la commande publique. »

Cette session a été animée par le cabinet N-KAKE Conseil recruté à cet effet par l'ARMP.

Trois principaux points ont été abordés au cours de cette session : les généralités sur le développement durable ; le but de l'intégration du développement durable dans la commande publique et les pistes possibles pour y parvenir.

En effet, ladite formation intervient dans un contexte particulier marqué d'une part, par la mobilisation de plusieurs Etats, dont le Gabon, autour des questions liées aux changements climatiques et, d'autre part, par la réforme du cadre général de la commande publique impulsée par l'évaluation MAPS.

Le développement durable se définit comme le concept qui vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Toute chose le distinguant de la simple protection de l'environnement.



De gauche à droite Mme Ghislaine NGOUA Directeur Général Adjoint des Marchés Publics, Mme Nigelle FOURN, cabinet N-KAKE Conseil, Formatrice et M. Bastide NGONGA, Secrétaire Permanent de l'ARMP

Le développement durable repose sur les trois (3) principaux piliers que sont : le pilier environnemental, le pilier social et le pilier économique.

- le pilier environnemental vise, entre autres, la préservation de l'environnement naturel, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion de pratiques respectueuses de l'écosystème ;
- le pilier social quant à lui, concourt, notamment, à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la réduction des inégalités ;
- le pilier économique tend à assurer notamment la viabilité économique à long terme en favorisant des modèles économiques durables.

La commande publique étant un instrument de mise en œuvre des politiques publiques, la dimension du développement durable implique la prise en compte de toutes les thématiques qui animent la vie politique, notamment l'approche genre, la promotion des PME, la lutte contre le chômage, la protection de l'environnement, l'économie sociale et solidaire.



Vue de quelques participants à la formation

Il permet ainsi de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire qui introduit la notion de durabilité et partant l'utilisation de biens recyclables.

L'intégration du développement durable dans la commande publique est donc un processus essentiel de promotion des pratiques plus durables dans la gestion des projets publics. Il se décline en cinq (5) points principaux.

- l'intégration des critères de développement durable dans les appels à la concurrence ;
- l'encouragement des pratiques durables dans la fourniture des biens et services ;
- la favorisation de l'innovation ;
- la valorisation les partenariats ;
- le suivi et l'évaluation des résultats.



Photo de famille à l'ouverture de la session de formation (Immeuble ARAMBO)

III. REGLEMENT NON JURIDICTIONNEL DU CONTENTIEUX

Nous aborderons tour à tour le traitement des recours, les résiliations, les avis techniques et les procédures disciplinaires.

III.1- Les recours

En application des dispositions des articles 238 et 245 du CMP, tout candidat aux marchés publics est autorisé à saisir l'ARMP, après épuisement des recours devant l'autorité contractante.

Pour le présent exercice, c'est au total quatre (4) recours qui ont été enregistrés. Ils concernent majoritairement les marchés de travaux. Les requérants, les motifs, les autorités contractantes concernées ainsi que les phases des marchés concernées se trouvent présentés dans les tableaux qui suivent :

Tableau 1 : récapitulatif des recours enregistrés

N°	Requérants	Autorités Contractantes visées	Objet de la saisine	Objet du marché ou de l'appel d'offres
1	Cabinet d'Architecture EXPERT IMMO	OPRAG	Assignment de l'OPRAG au paiement des prestations exécutées	Réalisation des études architecturales, le suivi et contrôle des travaux de construction et d'aménagement du bâtiment informatique de l'OPRAG à Owendo en R+2.
2	SIMBA SARL	Unité de Gestion RCEJPS	Contestation des motifs du rejet de l'offre de SIMBA BTP	N° AOIO-01T/RCEPJPS/22 Travaux de réhabilitation et d'extension du CFPP de Nkembo, du CIADFORD de Libreville.
3	LEONAURE NEW SERVICE	Fonds Autonome National d'Entretien Routier (FANER)	Contestation des motifs du rejet de l'offre de LEONAURE NEW SERVICE	Appel d'offres relatif à l'acquisition du matériel informatique

Source : ARMP, Décembre 2023

La lecture de ce tableau appelle les observations suivantes :

- les recours portent sur les marchés de travaux (2 marchés) et de fournitures (1 marché) ;
- deux (2) des 3 recours concernent la contestation des motifs de rejet des offres, un (1) a trait au paiement des prestations exécutées ;
- deux (2) desdits recours ont lieu en phase de passation des marchés ; les requérants sont donc des soumissionnaires ; et un (1) en phase d'exécution, le requérant étant le titulaire.

L'examen de ces recours a abouti à la leur qualification telle que présentée dans le tableau suivant :

Tableau 2 : qualification des recours

N°	Requérants	Autorités contractantes	Motif	Qualification
1	Cabinet d'Architecture EXPERT IMMO	Ministère des Transports	Paieement des prestations exécutées	Fondé
2	SIMBA BTP	Ministère de la Formation Professionnelle	Contestation des motifs de rejet de l'offre	Non fondé
3	LEONAURE NEW SERVICE	Ministère des Travaux Publics	Contestation des motifs de rejet de l'offre	Fondé

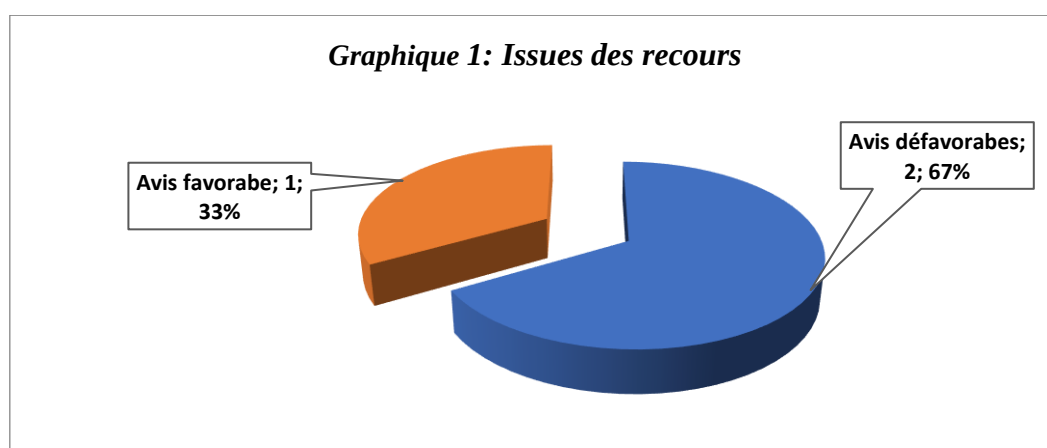
Source : ARMP, Décembre 2023

Le tableau 2 ci-dessus, révèle que sur les trois (3) recours introduits auprès de l'ARMP, deux (2) d'entre eux ont été jugés recevables en la forme. Toutefois, dans le fond, seul un recours a reçu un avis favorable de l'ARMP comme indiqué dans le tableau et le graphique 1 ci-après :

Tableau 3 : issues des recours enregistrés

N°	Requérants	Administration Incriminée	Motifs	Issue avis de l'ARMP
1	Cabinet d'Architecture EXPERT IMMO	Ministère de Transport	Demande de paiement des prestations exécutées	Avis défavorable La convention de marché donne compétence au tribunal administratif pour connaître de tout litige né à l'occasion de la passation ou de l'exécution de ce marché, l'Agence ne peut se prononcer.
2	SIMBA SARL	Ministère de la Formation Professionnelle	Contestation des motifs de rejet de l'offre	Avis défavorable. L'intention d'attribution est la résultante d'une évaluation biaisée menée en totale inobservation des critères du DAO. L'ARMP a recommandé l'amélioration de l'évaluation des offres en y intégrant des critères plus détaillés et objectifs
3	LEONAURE NEW SERVICE	Ministère des Travaux Publics	Contestation des motifs de rejet de l'offre	Avis favorable Attribution du marché à l'entreprise.
Total : 3				

Source : ARMP, Décembre 2023



Source : ARMP, Décembre 2023

III.2- Les résiliations

L'Agence a été saisie, au cours du présent exercice, de plusieurs demandes d'avis préalables à la résiliation de contrats en cours d'exécution ou n'ayant pas connu de début d'exécution.

Lesdites sollicitations visaient la reconnaissance du motif d'intérêt général

Tableau 4 : Récapitulatif des résiliations

N°	Numéro de marché	Identité du requérant	Titulaire du marché	Objet de la saisine	Motif évoqué par le requérant	Avis de l'ARMP
1.	N°13/MTPEI/SG/2021 relatif relatifs aux travaux d'aménagement des voiries de l'UOB ; N°14/MTPEI/SG/2021 relatif à relatifs aux travaux d'aménagement des voiries de l'USS.	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures, Chargé de la Connexion des Territoires	GFRA BTP	Demande de résiliation des contrats relatifs aux travaux d'aménagement des voiries de l'UOB et de l'USS	Les difficultés rencontrées sur le chantier telles que l'approvisionnement en matériaux, insuffisance en matériel et personnel n'ont pas permis au titulaire du marché de mener à terme lesdits projets ~~à leur terme~~ , causant des retards de délais d'exécution des travaux.	Favorable. L'autorité contractante a le droit de procéder à la résiliation de ces marchés pour faute grave sans qu'il ait besoin de recourir à l'autorité de régulation conformément aux dispositions de l'article 229 du code des marchés publics.
2	N°17/MS/2020 relatif aux travaux extérieurs de l'Institut des maladies Infectieuses d'Owendo.	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	GFRA BTP	Avis de résiliation	Des malfaçons observées sur la qualité des prestations et non-respect du planning des travaux entraînant un retard de livraison des ouvrages	Défavorable. Après analyse contradictoire des argumentaires et une visite de chantier qui laisse apparaître un avancement assez important des prestations par le titulaire, l'ARMP a recommandé la poursuite des travaux avec l'entreprise GFRA.
3	N°81/MTPEI/SG/2021	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures, Chargé de la Connexion des Territoires	THALES BTP	Demande de résiliation du marché des travaux des bâtiments de l'USTM.	L'absence de commencement d'exécution des travaux dû à l'inéligibilité de l'entreprise attributaire prononcée par les partenaires financières.	Favorable

4	N°001/MITPAT/CAB-M/UCET/BID/2015 relatif à la revue des études et du DAO, assistance à la passation du marché des travaux et du contrôle et de surveillance des travaux d'assainissement d'eau pluviale du bassin versant de Terre Nouvelle à Libreville ; N°002/MITPAT/CAB-M/UCET/BID/2015 relatif aux audits du projet d'aménagement du bassin versant de Terre Nouvelle ; N°001/MITPAT/CAB-ME/UCET/BID/2015 relatif aux travaux de construction des infrastructures de drainage des eaux pluviales et des routes d'accès du bassin versant de Terre Nouvelle à Libreville-Gabon ; Contrat n°165/ MTPEI/CAB/UCET/UGP/2021 relatif au contrôle et à la surveillance des travaux d'assainissement d'eau pluviale du bassin versant de Terre Nouvelle (extension des services de supervision des travaux avec CIRA SAS) ; Contrat n°166/ MTPEI/CAB-M/DC/UCET/UGP/BID relatif à la poursuite des travaux avec SOGEA SATOM ; Avenant n°1 au contrat initial (N°002/MITPAT/CAB-M/UCET/BID/2015) avec l'auditeur FIDEXCE.	Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, Chargé de la Connexion des Territoires	1. CIRA SAS 2. FIDEXCE 3. SOGEA SATOM	Demande d'avis préalable pour la résiliation des contrats de marchés conclus dans le cadre de à l'accord de prêt GA00047	1. Le retard d'exécution des travaux a été causé par le refus de prorogation du dernier décaissement par la BID. Cette situation a eu pour conséquence la fermeture du projet. Afin commencer l'exécution du projet, l'autorité contractante envisage résilier le marché afin que ce dernier soit prise en compte dans le budget de de l'Etat gabonais.	Favorable. Aux fins de poursuite de l'exécution des travaux d'aménagement du Bassin de Terre Nouvelle et permettre le relogement des populations déguerpies sur le site, la résiliation de ce marché, dont les raisons évoquées constituent un motif d'intérêt général, apparaît nécessaire. Dès lors, l'ARMP a émis un avis favorable conformément aux dispositions de l'article 229, tiret 3 du code des marchés publics.
---	--	---	---	--	---	---

5.	N°40/MEIAT/CAB/SG-2010 portant sur la construction de la route TCHIBANGA-MAYUMBA et du Pont routier et ferroviaire sur la Banio.	Agence Judiciaire de l'Etat	GROUPE SANTULLO SERICOM GABOM	Demande d'avis sur la résiliation du marché de construction de la route TCHIBANGA-MAYUMBA	La décision de la Cour d'Appel de Paris dans le différend opposant l'Etat à la SGGS, n'a pas annulé de facto les sept marchés objet du litige entre les parties.	Favorable. L'ARMP a émis un avis favorable sur la possibilité de résiliation de ce marché. Ces résiliations peuvent être envisagées par l'autorité contractante, selon la procédure qu'elle jugera la mieux adaptée, notamment : soit pour faute grave du titulaire du marché conformément aux dispositions de l'article 229 alinéa 1, soit pour motif d'intérêt général conformément aux dispositions du même article alinéa 3.
6.	N°3/TP/2008 relatif à l'étude d'avant-projet détaillé, au DAO, à la gestion, au contrôle et à la surveillance des travaux d'aménagement de la route OVAN-MAKOKOU.	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures, Chargé de la Connexion des Territoires	SOCIETE GENERALE D'ETUDES (SNGE)	Résiliation du marché N°3/TP/2008	L'augmentation de la masse des prestations restant à réaliser a entraîné un dépassement de plus 30% du montant initial du marché.	Favorable. La valeur des prestations supplémentaires, dans ce marché, ayant atteint plus de 300% de la valeur du marché de base donne lieu à la résiliation du marché de base et à la passation d'un nouveau marché conformément aux dispositions des articles 180 du code. Par ailleurs, le paiement des prestations réalisées et les intérêts moratoires y relatifs ne font pas l'objet d'une prise en compte dans le nouveau marché.
7.	Contrat de concession relatif à la construction et à la gestion des stations de pesage sur l'étendue du territoire national.	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures, Chargé de la Connexion des Territoires	SOCIETE TRAVAUX PUBLICS ET LOGISTIQUE (TPL)	Dénonciation du contrat de concession relatif à la construction et à la gestion des stations de pesage sur l'étendue du territoire national.	Demande d'avis de résiliation pour motif d'intérêt général sollicité en vue de la protection du patrimoine routier national.	Favorable. L'état de dégradation du patrimoine routier national évoqué par l'autorité contractante constitue bien un motif d'intérêt général. Aussi, la sauvegarde de ce patrimoine nécessite la résiliation de ce marché. Dès lors, L'ARMP a émis un avis favorable dans le cadre de cette demande d'avis de résiliation conformément aux dispositions de l'article 229 alinéas 3 du code des marchés publics.

8.	Marché n°74/MTPEI/SG/2021 n°76/MTPEI/SG/2021 n°79/MTPEI/SG/2021 n°80/MTPEI/SG/2021	Ministère des Travaux Publics	1. GROUPE CONCEPT 2. EGACO 3. FLAJ BTP 4. ZEIN BTP	Résiliation des marchés de travaux d'étanchéité des bâtiments de l'USTM	Demande d'avis de résiliation au motif du retard accusé lors de la réalisation des travaux	Avis favorable.
9.	Marché de réhabilitation du centre de MBIGOU	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	Entreprise ETTC		Lourd retard accusé lors du démarrage de l'exécution des travaux.	En attente d'éléments complémentaires pour traitement définitif
10.	Marché relatif au suivi et au contrôle et à la surveillance des travaux de réparation des zones instables du Transgabonais	Comité de suivi de la concession du chemin de fer Transgabonais	CIRA SAS	Demande d'avis de résiliation	Pratiques frauduleuses mises en œuvre dans le cadre d'un autre marché, révélées par la Taskforce sur la dette	Avis favorable

Source : ARMP, Décembre 2023

III.3-. Les Avis techniques et juridiques

Hormis les notifications sus évoquées, l'Agence a été également saisie pour des avis technique et juridique. Lesdits avis portent notamment sur :

- l'examen de deux avis de l'AJE ;
- le conflit d'intérêt dans la passation d'un marché ; ;
- l'approbation d'un rapport de la CEO ;
- les projets des documents standards d'appel d'offres ;
- le projet de mise en place d'une déclaration de confidentialité et d'impartialité pour les membres de la CEO.

L'économie de ces demandes d'avis se trouve présentée dans le tableau qui suit :

Tableau 5: Synthèse des avis techniques et juridiques de l'ARMP

N°	Identité du requérant	Objet de la saisine	Motifs	Avis de l'ARMP
1	Le Directeur Général des Marchés Publics	Conflit d'intérêt dans la passation d'un marché public.	La Personne Responsable du Marché se trouvait être l'actionnaire majoritaire de l'entreprise attributaire du marché.	L'ARMP a recommandé à l'organe de passation de faire annuler cette procédure de passation empreinte d'irrégularité ; ce, en dépit de l'approbation du rapport d'évaluation des offres.
2	Le Ministre de l'économie et de la Relance	Examen de l'avis de l'AJE	Examen de l'avis de l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE) au sujet de l'affaire du Guichet Unique Electronique Multimodal entre l'Etat et la société Générale de Surveillance (SGS), transmis par le Ministre du Budget et des Comptes Publics.	L'ARMP a estimé l'avis de l'AJE fondé, et d'ailleurs allé dans en confortant l'argument selon lequel l'autorité contractante avait la possibilité d'annuler la procédure de passation dudit marché même après avis de non-objection de la DGMP, ce, d'autant plus qu'aucun lien contractuel ne liait l'Etat Gabonais à la société Générale de Surveillance. Toutefois concernant le volet Partenariat Public-Privé dudit marché, sur fondement des articles 46 et 47 de l'Ordonnance n°009/PR/2015 du 11 février 2016 afférente aux Partenariats Public-Privé, un droit à la signature de la convention serait prévu pour les parties à l'expiration du délai de recours contre les résultats d'attribution. Ainsi, en vertu des dispositions susmentionnées l'autorité contractante avait un droit de renoncer à ladite signature dans un délai de cinq jours suivant l'ouverture du droit à la signature. Par conséquent l'Etat gabonais devrait envisager sa préparation en vue d'une prétention au paiement de dommages-intérêts à l'endroit de la Société Générale de Sécurité en guise de réparation du dommage causé par la renonciation à la signature en dehors marge des délais sus évoqués.

3	Le Directeur Général des Marchés Publics	Avis sur l'interprétation de l'article 179 du code des marchés publics	Demande de précisions sur l'interprétation de l'article 179 du code des marchés publics.	A ladite sollicitation, l'ARMP a rappelé qu'au sens des dispositions 179 et 180, un avenant ne constitue pas un marché distinct du marché de base dont il modifie certaines clauses pour l'adapter à des changements intervenus postérieurement à la signature du contrat, et dont les prestations supplémentaires atteignent entre 15% et moins de 30% de sa valeur totale. A cet effet, l'avenant demeure intimement lié au contrat de base, y compris tous les documents insusceptibles de modifications. Ainsi lors de la transmission à la DGMP pour validation, les documents justificatifs de l'opportunité de l'évolution des prestations et de l'augmentation du prix conduisant à la signature devraient y être annexés pour appréciation. Quant aux avenants relatifs aux marchés passés par entente directe, aucune raison ne justifierait une documentation autre de celle passée par voie concurrentielle.
4	Le Directeur Générale des Etudes et Laboratoires	Avis technique relatif à l'approbation du rapport de la CEO de l'appel d'offres relatif à la construction de l'immeuble devant abriter le laboratoire de la dite Direction.	Suite aux l'incohérence relevées dans le rapport de la CEO, cette dernière a proposé la société classée deuxième comme nouvel attributaire du marché querellé. Un second rapport a été transmis à la DGMP pour approbation. Malheureusement la réaction tardive de l'organe de contrôle à priori a rendu forclos cette procédure. Toute chose ayant conduit la DGEL à considérer ce rapport comme approuvé bien que ne rencontrant pas l'assentiment du DGMP	L'ARMP a recommandé à la DGMP de procéder à la validation du rapport d'évaluation des offres et proposé l'attribution du marché au second. Aussi une procédure disciplinaire a été ouverte à l'encontre de l'attributaire épinglé.
5	Le Ministre de l'économie et de la Relance	Examen de l'avis de l'AJE	Demande d'avis pour la résiliation du marché afférent à la construction de la route Tchibanga-Mayumba (110km) et du pont routier et ferroviaire sur la Banio.	L'ARMP a répondu par l'affirmative, en émettant la possibilité de résiliation pour faute grave en raison, notamment des faits de corruption imputables à la société Santullo. Résiliation qui serait justifiée par l'article 92 du décret 1140/PR. Sauf que le choix de ce type de résiliation occasionnerait la naissance d'une nouvelle procédure judiciaire dans le cas où la décision de la cour de cassation ne confirmerait pas les faits de corruption. La résiliation au motif d'intérêt général serait tout aussi éventuelle telle que le prévoit l'article 93 du décret susmentionné, sous réserve d'un avis préalable de l'ARMP en vue d'apprécier le motif d'intérêt général.

6	Le Ministre de l'économie et de la Relance	Examen de l'avis de l'AJE	Demande d'avis quant à l'autorité habilitée à résilier le contrat.	L'ARMP a estimé que l'invitation à l'endroit du Ministre de l'économie aux fins de résiliation du contrat liant l'Etat à la société Santullo ne pouvait se faire. En effet, le Ministre de l'économie étant tiers, n'a de ce fait qualité à le résilier. Que la signature apposée sur ce marché par le précédent Ministre en charge de l'économie ne faisait foi que de caution financière de l'Etat. Par conséquent, la résiliation ne pourrait être réclamée que par l'autorité signataire de ladite convention, en l'occurrence le Ministre en charge des Travaux Publics.
7	Le Directeur Général des marchés publics	Examen des documents standards	Transmission pour compétence des avis types d'appels d'offres révisés.	Après examen des différents documents, l'Agence de Régulation des marchés publics n'a formulé aucune objection à leur disposition et leur publication sur le site.
8	Le Directeur Général des marchés publics	Mise en place d'une déclaration de confidentialité et d'impartialité à faire signer aux membres de la Commission d'Evaluation des Offres (CEO).	La Direction Générale a sollicité l'avis de l'ARMP sur la possibilité d'élaboration par le PISE d'un document de déclaration de confidentialité et d'impartialité	L'Agence de Régulation des marchés publics (ARMP) a émis un avis favorable en soulignant que la confidentialité et le principe d'égalité de traitement sont prévus par le code et qu'il revient aux autorités contractantes de définir de telles modalités pratiques au sein de chaque autorité contractante.

Source : ARMP, Décembre 2023

III.4- Les procédures disciplinaires

Au cours de cet exercice, des procédures disciplinaires ont été engagées à l'encontre des contrevenants à la réglementation, notamment dans la phase de passation des marchés.

En effet, les dispositions de l'article 246 prévoient des cas de violations à la réglementation parmi lesquels figure le fait pour tout soumissionnaire ou titulaire de marché, de fournir des informations ou des déclarations fausses ou mensongères. Les sanctions encourues prévues à l'article 247 vont de la confiscation des garanties au retrait de leurs agréments ou certificats de qualification sans occulter l'exclusion temporaire ou définitive, en cas de récidive, de toute procédure de passation des marchés.

A ce titre, la DGMP a saisi l'ARMP, pour compétence, des cas de fausses déclarations constatées dans l'accomplissement de ses missions de contrôle préalables à l'approbation des projets de marchés.

Les principaux motifs évoqués sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : procédures disciplinaires.

Autorité contractante	Contrevenant	Motif évoqué	Document attaqué	Avis de l'Agence
Ministère de l'Education Nationale	Technologie Gabon et MAG Construction	Présentation de fausses déclarations	Attestation pour soumission CNSS falsifiée	Exclusion temporaire pour une durée de six (6) mois
Unité de Coordination du Projet PIEPAL	Société Technologie Gabon (STG)	Présentation de fausses déclarations	Attestation pour soumission CNSS falsifiée	Exclusion temporaire pour une durée de six (6) mois
Ministère du Pétrole	Mister M	Fausse déclaration	Justificatifs de l'expérience technique falsifiés	Exclusion temporaire pour une durée d'un an

Source : ARMP, Décembre 2023

IV. MISSIONS D'ENQUETE IN SITU

Dans le cadre de ses missions d'investigation liées au règlement du contentieux, l'Agence a effectué des visites dans plusieurs chantiers afin de confronter les informations recueillies dans la l'exercice de ses prérogatives et les réalités sur le terrain. Lesdites visites ont concerné les stations de pesage de NDJOLE et YOMBI, le futur Institut des maladies infectieuses d'Owendo, la Fondation internationale de l'Hôpital Albert SCHWEITZER de Lambaréné et l'Université des Sciences et Techniques de MASUKU (USTM).

Ces marchés, conclus par l'Etat, portaient sur l'aménagement et la gestion des stations de pesage. Le premier, pour les travaux d'aménagement des extérieurs des bâtiments, pour le second, la réhabilitation d'un bâtiment destiné au service des urgences, pour le troisième marché.

Les principaux constats sur les sites concernés sont les suivants :

IV.1- Mission de visite des stations de pesage de Ndjolé et Yombi

Faisant suite à la saisine du Ministre des Travaux publics en vue de la résiliation du contrat de concession relatif à la construction et la gestion des stations de pesage sur l'étendue du territoire national signé en 2019 avec l'entreprise Travaux Publics et Logistique (TPL), l'Agence a diligenter une visite de la station de pesage en exploitation de Ndjolé et de celle de Yombi en construction.

Ladite mission qui s'est déroulée du 10 au 11 avril 2024 a permis de recueillir des informations capitales en vue de la formulation de l'avis favorable donné à l'issue de ces missions.

En effet, si la station de Ndjolé est opérationnelle et nécessite tout de même quelques aménagements en vue de son élargissement, celle de Yombi en revanche connaissait au moment de la visite une suspension des travaux.



Photo ARMP : Panneau de signalisation



Vue de la station de pesage de Ndjolé



Vue des grumiers en attente du pesage



Agents de l'ARMP en gilets jaunes et les responsables de l'entreprise adjudicataire TPL et du service Départemental des Travaux Publics.

IV.2- Missions de constatation d'abandon, de reprise et finalisation des travaux de l'Hôpital Albert SCHWEITZER de LAMBARENE

L'ARMP a été saisie en mars 2023 par le Directeur Général de l'Hôpital Albert Schweitzer de Lambaréné (HASL) en vue de requérir son intervention en vue de la poursuite et la finalisation par l'entreprise La Centrale du BTP des travaux de réhabilitation du Bâtiment devant abriter le service des urgences.

Ladite entreprise connaissait des difficultés financières liées au non-paiement de ses prestations dans le cadre d'autres marchés publics, en dépit du règlement intégral de ce marché.

Ces missions ont ainsi consisté aux constatations de l'état d'abandon des travaux, le 14 avril 2023, avant la convocation des parties aux fins de trouver un règlement amiable. Par suite, la reprise et la finalisation des travaux sont intervenus respectivement le 11 juin et le 27 décembre 2023.

Les images suivantes présentent l'évolution des réalisations entre la première visite après la saisine de l'ARMP et la réception des travaux.



Photos ARMP : vue de l'entrée principale (avant)



Après



Vue d'une chambre (avant)



Après



Vue du couloir principal (avant)



Après



Vue de la salle de radiologie équipée



Réception du marché par le DG de l'Hôpital

IV.3- Mission d'inspection du niveau de réalisation des travaux de réhabilitation de l'espace vert de l'Institut des Maladies Infectieuses d'Owendo (ex Hôpital Pédiatrique)

L'Agence a été saisie par le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales en vue de formuler un avis en vue de la résiliation du marché de réhabilitation de l'espace vert de l'Institut des Maladies Infectieuses d'Owendo, confié à l'entreprise GFRA BTP en se fondant sur le dépassement des délais contractuels, l'existence de malfaçons et l'absence de corrections en dépit de mises en demeure.

La visite de terrain effectuée en date du 05 mai 2023 a permis de faire le point sur les responsabilités de chacune des parties quant à l'état d'avancement des travaux et sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution dudit marché.

Par conséquent, un avis tendant à la poursuite de l'exécution a été formulé tout en suggérant des recommandations en vue de l'amélioration des conditions d'exécution.



Photo ARMP : Mise au point avant la visite du chantier



Vue de l'espace vert non entretenu



Photos ARMP : Inspection des caniveaux et vérification de la correction des malfaçons décriées

IV.4- Mission d'inspection des travaux d'étanchéité des bâtiments de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM)

Saisie par le Ministre des Travaux Publics qui souhaitait procéder à la résiliation de cinq marchés relatifs aux travaux d'étanchéité des bâtiments de l'USTM, l'Agence a commandité une visite de terrain, le 18 novembre 2023, en vue de se rendre compte des niveaux d'avancement des travaux et de l'état de délabrement avancé de certains bâtiments à l'approche de la rentrée académique 2023-2024.

La résiliation de ces travaux devait permettre leur achèvement par un autre opérateur et passer ensuite à la deuxième phase des travaux de réhabilitation concernant tous les autres corps d'état.

Un avis favorable en vue de la résiliation pour motif d'intérêt général a été formulé conformément aux dispositions de l'article 229 alinéa 3 du code des marchés publics.



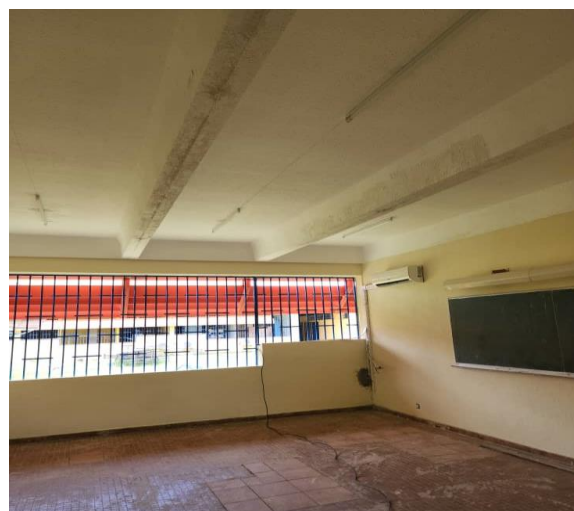
Photos ARMP : Restaurant Universitaire réhabilité à 98%



Etat de dégradation de la toiture du bâtiment de l'Institut National des Sciences Agronomiques et Biologie (INSAB)



Photos ARMP : Vue des flaques d'eau dans la salle de Génie Mécanique



Vue de l'état de dégradation d'une salle de cours d'Agronomie



Photos ARMP : Vue de l'état de dégradation de l'Amphithéâtre du bâtiment de Génie Civil



V. DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE NON EXCLUSION

Cette activité permet de s'assurer que les entreprises candidates aux opérations d'appels d'offres ne sont pas frappées d'inéligibilité à la commande publique. En application des dispositions de l'article 252 du CMP. Les autorités contractantes l'exigent de plus en plus des opérateurs candidats à la commande publique.

C'est au total trois cent soixante (360) attestations qui ont été délivrées aux différents demandeurs ; le tableau ci-dessous en fait une économie par secteurs d'activités.

Tableau 7 : Attestations de non-exclusion délivrées

Secteur/domaine d'activité	Semestre 1		Semestre 2		Annuelle	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Bâtiments Travaux Publics	149	66,51	79	58,52	228	63,33
Nettoyage et Entretien espaces verts	4	1,78	7	5,19	11	3,06
Concessionnaire automobile	6	2,67	4	2,96	10	2,78
Produits médicaux et pharmaceutiques	10	4,46	8	5,93	18	5,00
Assurances	0	0	2	1,48	2	0,56
Fournitures industrielles et soutien aux industries	2	0,89	0	0,00	2	0,56
Electricité, plomberie froid-climatisation	7	3,12	4	2,96	11	3,06
Surveillance et gardiennage	1	0,44	1	0,74	2	0,56
Expertise - Etudes – audits - conseils	1	0,44	7	5,19	8	2,22
Etudes architecturales	7	3,12	0	0,00	7	1,94
Telecom-informatique, imprimerie, bureautique et matériels informatiques	12	5,35	9	6,67	21	5,83
Topographie et géotechnique	3	1,33	0	0,00	3	0,83
Location-vente-commerces	11	4,91	12	8,89	23	6,39
Import –export	0	0	1	0,74	1	0,28
restauration	6	2,67	1	0,74	7	1,94
Tapis roulants, ascenseurs	1	0,44	1	0,74	2	0,56
Autres services personnels	4	1,78	0	0,00	4	1,11
Total	224	100	135	100	360	100

Source : ARMP, Décembre 2023

Il en ressort que le secteur Bâtiments et Travaux publics est le plus demandeur. Il en a sollicité plus de la moitié des attestations deux cent vingt-huit (228), soit une proportion de 63,33% de l'ensemble des attestations délivrées (360)

VI. PARTICIPATION AUX CEO DES OBSERVATEURS INDEPENDANTS

Le tableau n°8 ci-dessous, indique l'ensemble des autorités contractantes ayant adressé des invitations à l'ARMP aux fins de désigner un observateur pour prendre part aux séances d'ouverture et d'évaluation des offres.

Tableau 8 : Invitation de l'ARMP par les Autorités contractantes

N°	Autorités contractantes	PRM		Total semestriel
1	Présidence de la République	Secrétariat Général	1	02
		Fond Gabonais d'Investissements Stratégiques FGIS	1	
2	Ministère du Budget et des Comptes Publics	DG Patrimoine de l'Etat	-	10
3	Ministère de l'agriculture de la sécurité alimentaire	Projet d'appui au programme graine phase (PAPG 1)	-	03
4	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale	DG CNAMGS	-	02
5	Ministère des travaux publics de l'Equipeement	L'UCET	2	06
		Direction des Marchés et du contentieux	4	
6	ITIE GABON	-		02
7	Ministère de l'énergie et des ressources hydrauliques	Projet PIAEPAL	2	03
		DG Energie	1	
8	Ministère du Pétrole et du Gaz	Direction Général des Etudes et de Laboratoires (DGEL)	-	01
9	Ministère de l'Education National chargé de la Formation Civique	Unité de gestion du projet PISE	-	03
10	Ministère des Mines et de la Géologie	-	-	01
11	Ministère de l'Intérieur	Forces de Police Nationale	-	01
12	Ministère de la Santé	Office pharmaceutique National (OPN)	-	01
Total :				35

Source : ARMP, Décembre 2023

Le tableau ci-dessus, indique que douze (12) autorités contractantes au total ont invité l'ARMP à prendre part aux CEO.

En réponse à ces invitations, l'ARMP a mandaté, chaque fois en tant que de besoin, un observateur, sans voix délibérative, pour prendre part à trente-cinq (35) CEO dans différents secteurs.

L'observateur commis par l'ARMP avait essentiellement pour rôle de veiller au respect de la réglementation et singulièrement à l'observation des principes de transparence, de libre accès à la commande publique et d'égalité de traitement, édictés par le CMP en son article 5 et dissuasif pour prévenir toute velléité de corruption ou collusion ; toute chose garantissant la crédibilité de l'attribution des marchés.

VII. ACTIVITES DE COOPERATION

L'ARMP, a mené plusieurs autres activités, principalement à travers le Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP) et la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC).

VII.1- Les activités du RACOP

En sa qualité de Coordonnateur de la sous- région Afrique Centrale, l'ARMP, par le truchement de son Secrétaire Permanent et des points focaux, a notamment participé à la 3^{ème} Assemblée Générale RACOP tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 13 au 16 novembre 2023. L'économie des autres activités se trouve présentée dans le tableau qui suit :

Tableau 9 : Activités du RACOP

Synthèse des sessions de partage et d'expériences organisées par le RACOP		
N°	Thématiques	Economie des échanges
1	Booster les entreprises dirigées par les femmes grâce à la commande publique (26 janvier 2023)	Le développement et la pérennité des entreprises dirigées par les femmes nécessitent notamment : - la promotion de la participation des femmes aux activités économiques et sociales ; - la lutte contre toute forme de discrimination ; - la promotion d'une meilleure représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions ; - le financement des micro-projets des populations économiquement faibles, en général, et des associations féminines, en particulier.
2	Commande publique verte / durable (04 mai 2023)	La commande publique verte ou durable permet notamment de : 1. soutenir les politiques publiques afin d'aborder les questions de justice sociales en ce sens qu'elle favorise l'amélioration des conditions de travail et le travail équitable, le niveau de rémunération équitable ; l'intégration de personnes handicapées ; 2. suivre les directives du Sommet des Nations Unies sur le développement durable (assurer les modes de consommation et de production durables (ODD12) ; promouvoir les pratiques de passation des marchés publics durables conformément aux politiques et priorités nationales (ODD17.7) ; 3. analyser les différents impacts environnementaux et sociaux résultant de la démographie et l'urbanisation (augmentation de la population mondiale de 6,5 milliards en 2005 à environ 9,8 milliards en 2050) ainsi que l'impact des achats sur la santé humaine, l'environnement et la société tout au long du cycle d'approvisionnement.

3	Analyse des données et outils numériques pour la commande publique (25 mai 2023)	Les données constituent une ressource capitale pour les gouvernements qui souhaitent réaliser des économies d'échelles. L'analyse des données permet un meilleur suivi des marchés en ce sens que celles-ci conduisent non seulement à la prise des décisions, à la maîtrise de l'environnement des marchés, de la lutte contre la corruption et de la non-violation de la réglementation, mais aussi à la réalisation des enquêtes aux fins de transparence sur l'activité de la commande publique. Les outils qui permettent l'analyse des données sont, entre autres : - les fiches de renseignements ; - les plateformes E-market ; - Spend Analytics ; - E-Procurement ; - sites Web et sondages
4	La gestion des contrats et l'utilisation de la technologie (08 juin 2023)	La gestion des contrats par le biais de la technologie présente plusieurs avantages, notamment : - la centralisation des informations contractuelles (recherche et accès rapide aux données pertinentes) ; - automatisation des processus (meilleur suivi des tâches administratives liées aux contrats) ; - suivi des performances (meilleure production des rapports en vue d'évaluer la conformité et l'efficacité) ; - réduction des risques (maîtrise des délais de paiement) ; - intégration avec les systèmes financiers (interopérabilité entre les systèmes entre autres du Trésor, du Budget, les impôts).
5	Utilisation des techniques de rupture pour renforcer la commande publique (27 juillet 2023)	Les techniques de rupture sont des méthodes innovantes qui permettent d'améliorer l'efficacité de la commande publique et de renforcer la bonne gouvernance. A ce titre on dénombre entre autres : - Open data : technique qui consiste à mettre à la disposition du public les données permettant de mieux comprendre les enjeux de la commande publique - Blockchain : technique permettant de sécuriser la traçabilité des contrats publics, d'assurer la transparence et l'immutabilité des données. Elle peut également faciliter la mise en place des paiements électroniques rapides et sûrs ; - Outils de visualisation des données permettent de mieux comprendre les flux financiers de la commande publique et de détecter les anomalies et les fraudes éventuelles ; - Co-conception avec les parties prenantes : technique consistant à impliquer les parties prenantes dans la définition des besoins de la commande publique. Ainsi, les décisions prises sont mieux adaptées aux réalités et prennent en compte les besoins des citoyens et des entreprises.
6	MAPS : défis et opportunités (9 août 2023)	Cette session a été l'occasion pour le Gabon en tant que coordonnateur du RACOP de la sous-région de l'Afrique Centrale de partager son expérience sur la MAPS. Le Gabon a été le premier pays africain à avoir réalisé l'évaluation de son système national de passation des marchés publics selon la méthodologie MAPS 2 en 2019. La MAPS est un outil universel permettant de renforcer et d'améliorer : - l'efficacité et l'efficience de la passation des marchés publics ; - l'intégrité et la transparence dans l'utilisation des fonds publics. A ce titre, il permet, entre autres : - l'identification des forces et faiblesses du système de passation de marchés publics ; - la fourniture d'une base analytique pour mener des réformes ciblées et concrètes ; - l'assurance de la mise en œuvre effective des réformes en identifiant les priorités et en développant des plans d'action.

7	Réunion des membres du groupe de travail technique (MGT) du RACOP	Le Gabon a pris part en sa qualité de membre de groupe de travail, désigné par le comité exécutif du RACOP à la révision des textes (statuts et règlement intérieur)
8	3 ^{ème} Assemblée Générale du RACOP, tenue du 13 au 16/11/2023 à Abidjan, (Côte d'Ivoire)	Elle avait pour thématique générale : « la commande publique et le développement ». Le Gabon a pris également part aux travaux du Groupe 5 sous le thème : Etablir et renforcer les rapports du RACOP avec les Organismes de Coopération économique Régionales Africaines impliqués dans les marchés publics. Enfin, le Gabon, pour avoir été le pionnier en Afrique dans l'évaluation de son système de la commande publique, a partagé son expérience dans le cadre d'un panel sur « la contribution de la MAPS au développement économique durable en Afrique ».

Source : ARMP, Décembre 2023

Les images qui suivent se rapportent à la 3^{ème} Assemblée Générale du RACOP



Photo ARMP : Photo de famille



De droite à gauche, M. Modeste LEMAMI, point focal (Gabon), M. Bastide NGONGA, Coordonnateur de la Sous-région Afrique Centrale - Secrétaire Permanent de l'ARMP Gabon, M. Abel Graciano Moyo NDONG AYINGONO, Technicien à la Direction des Etudes, Contrats et Marchés de l'Etat, représentant du DG ARMP de la Guinée Equatoriale, M. Hubert KADIMA ILUNGA, Coordonnateur des Services rattachés au DG de l'ARMP de la RDC et M. Chéryl DEMBA BICHOUMI, point focal (Gabon).

VII.2- Les activités en lien avec la CEMAC

Par ailleurs, sur invitation du président de la Commission CEMAC, adressée au Ministre de l'Economie et des Participations, **M. NGONGA Bastide, Secrétaire de l'ARMP** a été désigné, pour le compte du Gabon, à prendre part, au séminaire sur la mise en place d'un dispositif administratif et technique de passation des marchés et sur l'élaboration des documents types de passation, d'attribution, de suivi et d'exécution des marchés publics de ladite Communauté, organisé du 04 au 08 décembre à Douala.

Ces travaux entendent se poursuivre courant 2024, avec l'actualisation du Règlement n°06/09-UEAC-201-CM-20 portant Procédures de passation, d'exécution et règlement des marchés publics de la Communauté CEMAC.



Photo de famille des séminaristes à Douala

PARTIE II

ANALYSE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

L'analyse du système de passation des marchés publics sera abordée sous trois angles : le développement du cadre institutionnel et réglementaire (I), la planification des marchés (II), les statistiques sur la passation des marchés publics (III).

I. DEVELOPPEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

I.1. Développement du cadre institutionnel et réglementaire

La réforme du cadre institutionnel issue des recommandations du rapport MAPS entend se poursuivre jusqu'à l'aboutissement avec une plus grande implication des plus hautes autorités du pays.

Par ailleurs, deux faits majeurs sont à relever :

1. la suppression des visas de conformité et d'opportunité de la Présidence de la République, et de régularité du Gouvernement;
2. la réservation des marchés d'un montant supérieur ou égal à cent cinquante millions (150.000.000) aux PME gabonaises.

Relevant de la ferme volonté du Comité de Transition pour la Restauration des Institutions (CTRI) en vue de l'amélioration de la performance de notre système de la commande publique, ces deux mesures visent notamment à renforcer la souplesse et la célérité dans le processus d'approbation des contrats, d'une part et, à promouvoir la participation des PME, maillon important du développement économique, à la commande publique. Toute chose qui participe du renforcement de l'efficacité de la commande publique dans son rôle de moteur de développement socioéconomique

Lesdites mesures se sont matérialisées, pour la première, par les décrets n° 0048/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n°0408/PR du 20 août 2015 instituant un visa de Régularité du Gouvernement et n°0049/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n°0407/PR du 20 août 2015 instituant un visa d'opportunité et de conformité à la Présidence de la République et, pour la seconde, par le décret n°0053/MEP du 21 novembre 2023 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.

I.2. Collaboration ARMP / DGMP

La collaboration entre ces deux entités a été marquée, pour l'essentiel, par des demandes d'avis technique et en vue du dépassement du seuil de 15% pour les marchés par entente directe, comme le prévoient expressément les dispositions des articles 71 et 72 du Code des marchés publics.

Les requérants ainsi que les motifs évoqués, à cet effet, se trouvent présentés dans le tableau suivant :

Tableau 10: Avis pour le dépassement de seuil

N°	Identité du requérant	Niveau de dépassement sollicité	Motif	Avis de l'ARMP
1	Agence Judiciaire de l'Etat (AJE)	100%	L'annulation de la procédure de passation des marchés 05 après, sachant qu'un soumissionnaire avait été retenu mais, aucun contrat n'a été signé.	Accord
2	Agence Judiciaire de l'Etat (AJE)	100%	Défense des intérêts de l'Etat.	Accord
3	Direction Générale de la Planification et des Partenariats du Ministère en charge de la Santé	16%	L'utilisation des « fonds covid-19 » pour financer les projets prioritaires de leur Département Ministériel.	Accord
4	Direction Générale de l'Office Pharmaceutique Nationale	61,83%	L'urgence impérieuse de mettre ces produits à la disposition des patients pour faire face aux ruptures de stocks.	Accord
5	Responsable Programme Entretien et Maintenance du Système d'Informatique des Douanes.	60%	Approbation du plan de passation des marchés de la Direction Générale	Accord

Source : ARMP, Décembre 2023

Il importe, toutefois, de relever que les dépassements de seuils contribuent un tant soit peu à alourdir le pourcentage des ententes directes.

II. PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS

Première phase du cycle des marchés publics, la planification se décline en plusieurs étapes séquentielles. Elle intervient en année n-1, lors de l'élaboration de la Loi de Finances. Sa mise en œuvre, par les ordonnateurs de crédits, se traduit par le Plan de Passation des Marchés, en abrégé PPM, selon le modèle réglementaire.

L'élaboration des PPM, sur la base des ressources propres et des ressources d'emprunt, vise le respect des principes régissant la commande publique.

Comme indiqué dans le tableau 11 ci-dessous, pour cet exercice, soixante-six (66) PPM issus de trente-une (31) Administrations (les Autorités Administratives

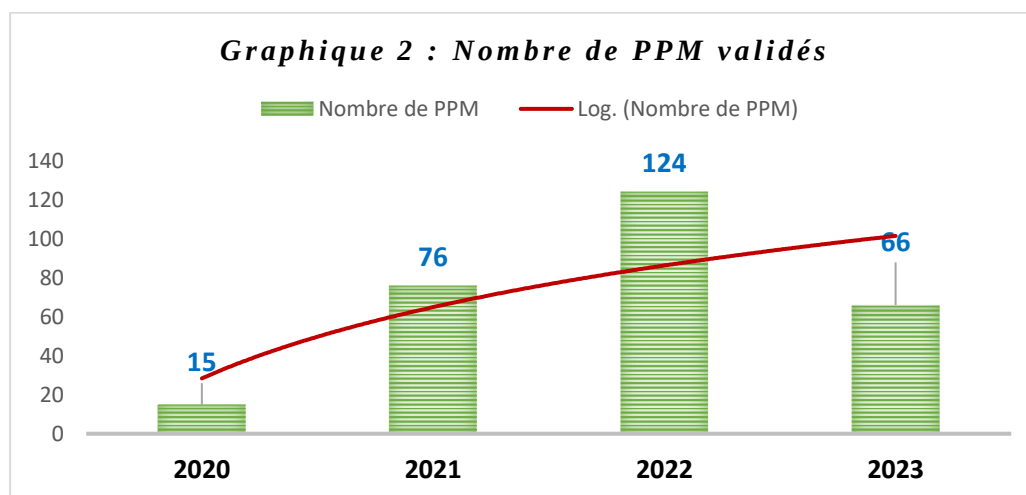
Indépendantes y compris) ont été transmis à la DGMP pour validation contre cent vingt-quatre (124) en 2022, soixante-seize (76) en 2021 et quinze (15) en 2020. Ce qui révèle une légère diminution entre 2022 et 2023.

Tableau 11 : Evolution de la transmission des PPM pour validation par la DGMP (de 2020 à 2023)

Exercices	Nombre de PPM
2020	15
2021	76
2022	124
2023	66

Source : DGMP/ARMP, Octobre 2023

Le graphique suivant en est une illustration.



Source : DGMP/ARMP, Octobre 2023

L'évolution observée, pour le rappeler, reste le résultat d'un travail soutenu de sensibilisation et de formation des autorités contractantes sur l'élaboration des PPM.

Toutefois, l'on observe une forte régression du nombre de PPM transmis cette année de l'ordre de -46,77% entre 2022 et 2023. Cette tendance baissière pourrait être imputable à la transmission tardive des PPM, observée chaque année. Pour cette année, on peut imaginer que le contexte politique particulier, marqué par les échéances électorales, n'a pas favorisée leur production.

Tableau 12 : Administrations ayant transmis un PPM, pour validation, à la DGMP

Code	Entités Administratives	Nb PPM validés
15	Primature	1
21	Ministère des Relations avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0
22	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains	3
24	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	0
25	Ministère des Affaires Etrangères	3
28	Conseil National de la Démocratie (CND)	0
87	Ministère de la Formation professionnelle	0
31	Ministère de la Défense Nationale	1
42	Ministère de l'Intérieur	22
43	Ministère de la communication	1
46	Autorités Administratives Indépendantes	2
51	Ministère du Budget et des comptes publics	1
53	Ministère de l'Economie et de la Relance	1
54	Ministère de l'Industrie	1
55	Ministère du Commerce	2
56	Ministère du tourisme	1
61	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	1
58	Ministère de la promotion des Investissements	1
62	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	2
63	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	2
64	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	1
65	Ministère du Logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	2
66	Ministère des Mines	2
67	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	4
68	Ministère du Pétrole et du Gaz	2
71	Ministère des Transports	0
77	Ministère de l'Economie Numérique	2
81	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	2
83	Ministère des Sports	2
84	Ministère de l'Enseignement Supérieur	0
85	Ministère de l'Enseignement Supérieur (Culture et éducation Populaire)	0
91	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Santé)	4
93	Autorités Administratives Indépendantes	0
Total :		66

Source : DGMP/ARMP, Octobre 2023

Le tableau ci-dessus révèle que cinq (5) départements ministériels n'ont pas transmis leurs PPM à savoir : les ministères en charge respectivement des Relations avec les Institutions Constitutionnelles ; de la Promotion de la Bonne Gouvernance ; de la Formation Professionnelle ; des Transports ; et de l'Enseignement Supérieur. Il en est de même des Autorités Administratives Indépendantes.

Il convient, cependant, de rappeler que la validation des PPM s'est poursuivie au cours du second semestre dépassant ainsi les délais réglementaires fixés à deux (2) semaines après la publication de la Loi de Finances de l'année (art 46 CMP).

La planification des marchés, en volume et en valeur présentée se résume ainsi qu'il suit :

Tableau 13 : Planification globale des marchés publics des administrations (volume/valeur)

Nombre d'Autorités contractantes ayant transmis leurs PPM pour validation	Nombre de marchés planifiés	Montants (FCFA)
26	280	36 929 450 881

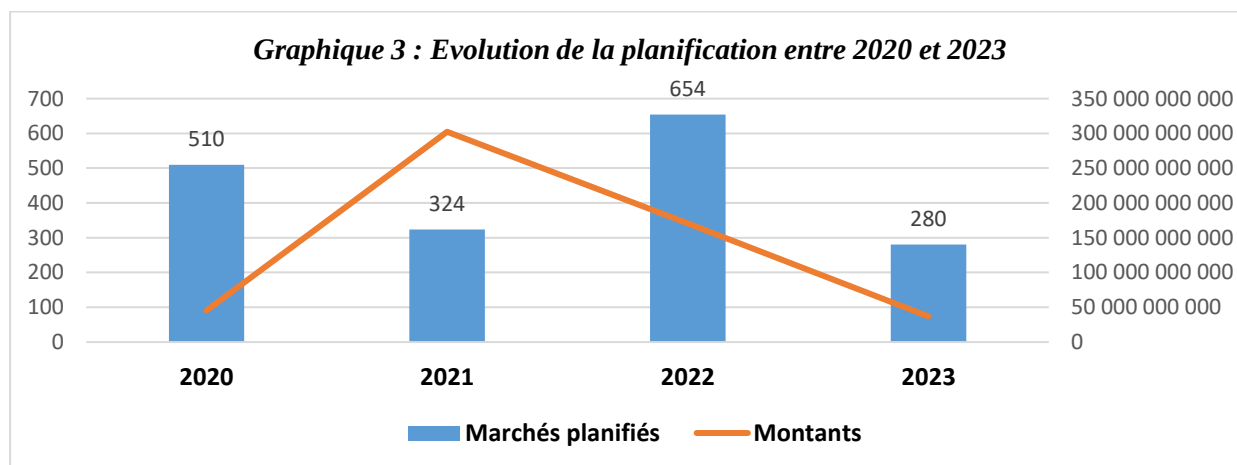
Source : DGMP /ARMP, Octobre 2023

Comme le présente le tableau 13 ci-dessus, c'est au total deux cent quatre-vingt (280) marchés d'une valeur de trente-six milliards neuf cent vingt-neuf millions quatre cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-un (36.929.450.881), qui ont été planifiés à travers les PPM contre six cent cinquante-quatre (654) marchés, dont la valeur est estimée à cent soixante-dix milliards six cent quatorze millions trois cent cinquante-neuf mille huit (170.614.359.008) francs CFA en 2022, et cinq cent-dix (510) marchés d'une valeur de trois cent-deux milliards trois cent-huit millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept (302.308.979.387) francs CFA en 2021. Le tableau et le graphique ci-dessous en sont une illustration.

Tableau 14 : Classement comparatif de la planification des marchés publics de 2020 à 2023 (volume/valeur)

Exercices	Marchés planifiés	Montants
2020	510	45 559 007 884
2021	324	302 308 979 387
2022	654	170 614 359 008
2023	280	36 929 450 881

Source : DGMP /ARMP, Octobre 2023



Source : DGMP /ARMP, Octobre 2023

La planification des marchés par modes de passation, en volume et en valeur se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 15 : Planification globale des marchés publics par mode (volume/valeur)

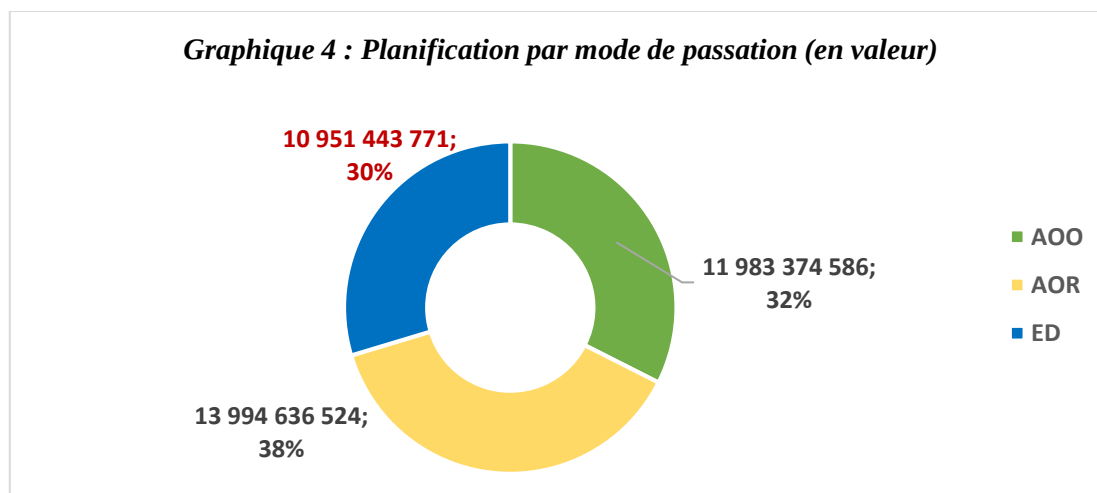
Mode de passation	Données Prévisionnelles sur la planification			
	Prévus	%	Montant	%
Appels d'Offres Ouverts (AOO)	93	33,22	11 983 374 586	32,45
Appels d'Offres Restreints (AOR)	132	47,14	13 994 636 524	37,90
Entente Direct (ED)	55	19,64	10 951 443 771	29,65
Total	280	100	36 929 450 881	100

Source : DGMP /ARMP, Octobre 2023

Sur les 280 marchés planifiés, 225 feront l'objet d'appels à la concurrence, dont 93 en appel d'offres ouverts (représentant 33,22%) et 132 en appel d'offres restreint, soit 47,14% en volume ; soit une proportion cumulée de 80,36% en volume et de 70,35% en valeur.

Les ententes directes, quant à elles, sont au nombre de 55 ; soit 19,64% en volume et 29,65% en valeur. **Leur poids dans la planification** laisse présager un dépassement du seuil réglementaire plafond fixé à 15% du montant total des marchés.

Le graphique qui suit en est une illustration,



Source : ARMP, Octobre 2023

III. STATISTIQUES SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Les présentes statistiques sont produites sur la base des informations collectées, dans la période allant de Janvier à Octobre 2023, à travers les CEO et des données transmises par la DGMP. Les données sur la passation pour les mois de Novembre et Décembre, en traitement à la DGMP, n'ont pas pu être transmises à l'ARMP au moment de l'élaboration du présent rapport.

III.1. Des demandes d'autorisations préalables

III. 1.1 Validation des Avis, DAO, AMI et DDP pour les appels à la concurrence

En application des dispositions de l'article 49 du CMP, l'ouverture de toute procédure de passation de marchés est soumise à l'autorisation préalable de la DGMP. Cette démarche trouve sa justification dans le fait de la validation des PPM en amont par la DGMP. Cela lui permet de s'assurer de la cohérence de la demande d'ANO et le PPM préalablement validé..

III.1.2. Validation des Demandes d'Avis de Non Objection pour les procédures dérogatoires de gré à gré

Des demandes d'avis de non objection (DANO) ont été également formulées pour l'ouverture de la procédure dérogatoire des marchés, celle de gré à gré en particulier comme présenté dans le tableau 16 suivant :

Tableau 16 : Situation des DANO formulées à la DGMP pour passer les marchés par ED

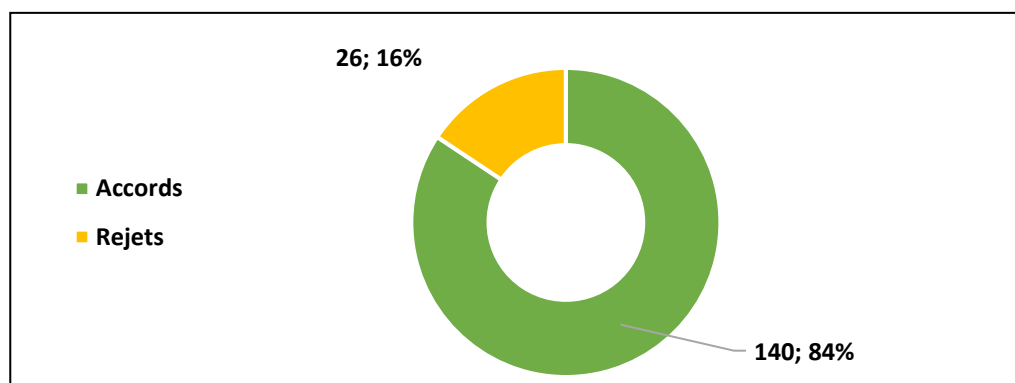
Mois	Accords	Rejets
Janvier	17	03
Février	07	04
Mars	27	08
Avril	18	03
Mai	21	01
Juin	18	00
Juillet	13	02
Août	11	02
Septembre	02	01
Octobre	06	02
Total	140	26

Source : DGMP/ARMP, Octobre 2023

Le tableau 16 ci-dessus montre que les autorités contractantes ont introduit cent soixante-six (166) demandes d'avis de non objection (DANO) pour l'ouverture de la procédure dérogatoire de gré à gré. Cent quarante (140) d'entre elles ont reçu un accord contre vingt-six (26) rejets.

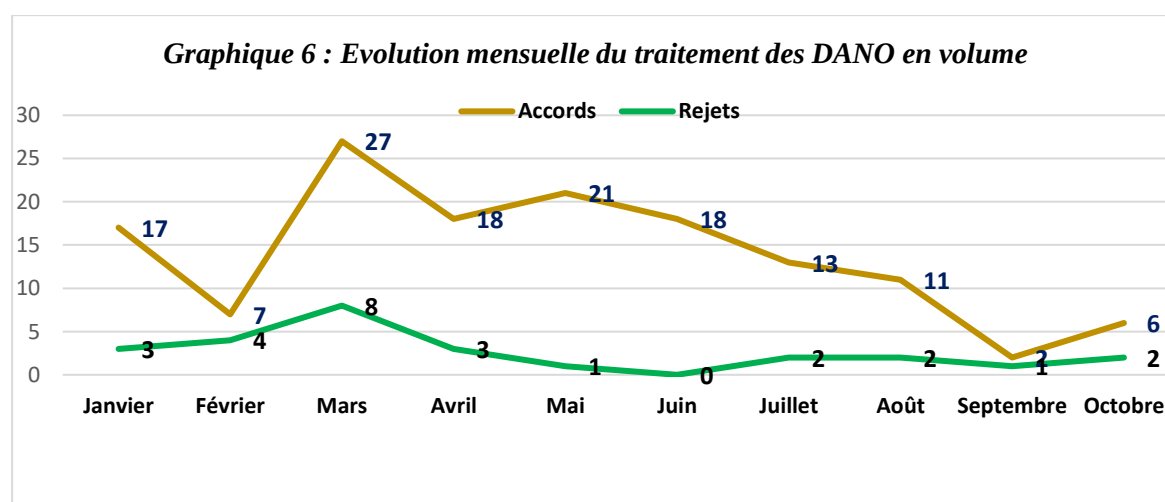
Le graphique 5 suivant en est une illustration.

Graphique 5 : situation des DANO sollicitées de la DGMP en volume



Source : DGMP/ARMP, Octobre 2023

Le traitement mensuel desdites demandes est illustré par le graphique 6 ci-dessous :



Source : DGMP/ARMP, Octobre 2023

La lecture du graphique 6 permet de constater que les mois de juillet et d'octobre ont enregistré le plus grand nombre de DANO, avec dix-sept demandes chacun. Le mois de septembre quant à lui n'en compte que cinq (5). C'est le plus petit nombre de demandes au cours du présent exercice.

S'agissant des rejets, leur plus grand nombre a été enregistré au mois d'août (douze au total).

III.2. De la passation des marchés publics

La passation des marchés par administration, présentée à l'annexe 2, se trouve résumée dans le tableau suivant :

Tableau 17 : Passation des marchés par administration (en volume & en valeur)

N°	Entités administratives	Nb	Consommation du budget (en valeur)	% de la consommation du budget
1.	Présidence de la République	5	6 399 139 768	1,9
2.	Primature	1	341 200 699	0,1
3.	Ministère des Relations avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0	0	0,0
4.	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux	11	3 371 864 346	1,0
5.	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	0	0	0,0
6.	Ministère des Affaires Etrangères	0	0	0,0
7.	Centre Gabonais des Elections	3	7 339 299 917	2,1
8.	Ministère de la Formation professionnelle	0	0	0,0
9.	Ministère de la Défense Nationale	29	17 960 409 803	5,2
10.	Ministère de l'Intérieur	55	30 723 408 071	8,9
11.	Ministère de la communication	7	1 076 357 524	0,3
12.	Autorités Administratives Indépendantes	0	0	0,0
13.	Ministère du Budget et des comptes publics	15	4 309 250 741	1,2
14.	Ministère de l'Economie et de la Relance	23	11 421 121 152	3,3
15.	Ministère de l'Industrie	0	0	0,0
16.	Ministère du Commerce	0	0	0,0
17.	Ministère du Tourisme	0	0	0,0
18.	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	9	79 567 463	0,0
19.	Ministère de la promotion des Investissements	0	0	0,0
20.	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	3	182 800 000	0,1
21.	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	0	0	0,0
22.	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	95	212 565 191 723	61,5
23.	Ministère du Logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	5	810 773 026	0,2
24.	Ministère Pétrole du Gaz et des Mines	0	0	0,0
25.	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	8	8 163 810 253	2,4
26.	Ministère des Transports	0	0	0,0
27.	Ministère de l'Economie Numérique	1	37 000 000	0,0
28.	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	29	11 339 820 910	3,3
29.	Ministère des Sports	0	0	0,0
30.	Ministère de l'Enseignement Supérieur	0	-	0,0
31.	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	40	19 151 959 433	5,5
32.	Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)	3	10 478 432 628	3,0
33.	Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires	0	-	0,0
Total :		342	345 751 407 457	100,0

Source : ARMP/ DGMP, Octobre 2023

Le tableau ci-dessus présente les départements ayant consommé la majeure part de leur budget. Il s'agit notamment du Ministère en charge des Travaux Publics qui a passé au total 95 marchés représentant 61,5% du budget global, suivi par le Ministère de l'Intérieur avec 55 marchés, soit 8,9%. Ces deux départements cumulent à eux seuls 70,4% de la dépense globale.

III.2.1- Classement des marchés passés par typologie

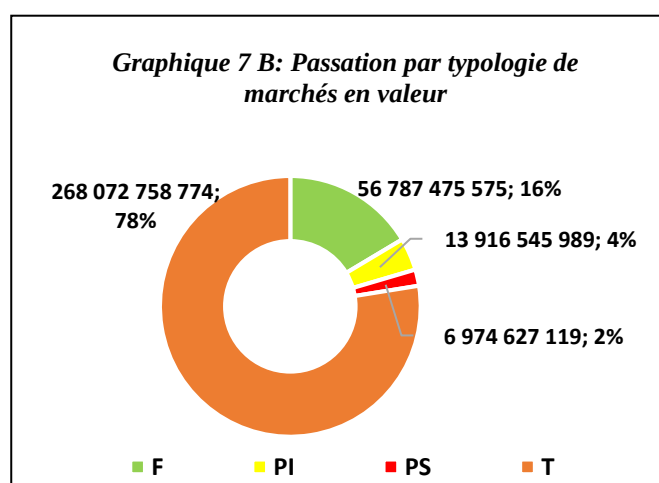
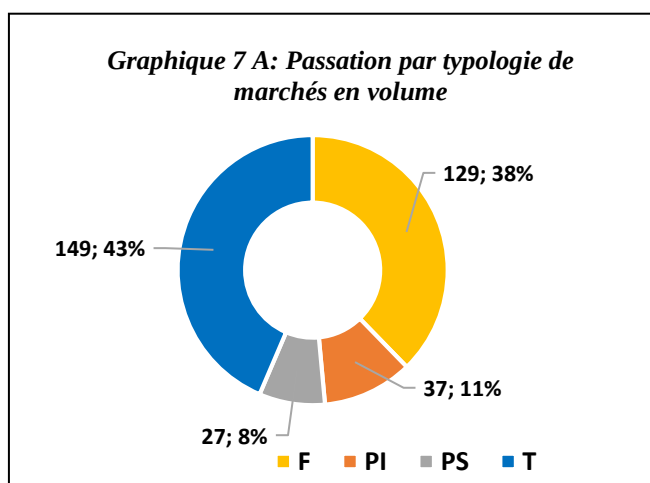
La passation annuelle des marchés a porté sur les fournitures, les travaux, les services et les prestations intellectuelles.

Tableau 18 : Passation par typologie des marchés en volume et en valeur

	Volume		Valeur	
	Nb	%	Montants Global	%
Fournitures	129	37,72	56 787 475 575	16,42
Prestation Intellectuelle	37	10,82	13 916 545 989	4,03
Prestation de Service	27	7,89	6 974 627 119	2,02
Travaux	149	43,57	268 072 758 774	77,53
Total :	342	100,00	345 751 407 457	100,00

Source : DGMP/ ARMP, Octobre 2023

Les graphiques qui suivent en sont une illustration.



Source : DGMP/ ARMP, Janvier 2023

La lecture du tableau 18, illustré par les graphiques 7A et 7B ci-dessus, fait constater que les marchés de Travaux ont été les plus nombreux (149, soit respectivement 43,57% et 77,53% du volume et de la valeur de l'ensemble des marchés passés). Les marchés de Fournitures, quant à eux, sont au nombre de 129, soit une

proportion de 37,72% en volume et 16,42 en valeur. Les prestations intellectuelles enfin occupent le troisième rang avec 37, soit 10,82% en volume et 4,03% en valeur et enfin les services avec 27 représentant 7,89% en volume et 2,02% de la valeur des marchés passés.

En définitive, notons que les travaux et les fournitures représentent plus de la moitié des marchés, soit 81,29% environ en volume et 93,95% en valeur.

III.2.2- Classement des marchés suivant le mode de passation

Au total, deux (2) principaux modes ont été mis en œuvre pour la passation des marchés cette année. Il s'agit d'une part, de l'appel à la concurrence à travers les appels d'offres ouverts et restreints et ; d'autre part, de l'entente directe. Le classement des marchés suivant leur mode de passation se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 19 : Classement des marchés suivant le mode de passation

	Nb	Montants Global	% (volume)	% (valeur)
Appels d'Offres Ouverts (AOO)	104	58 177 071 283	30,41	16,83
Appels d'Offres Restreints (AOR)	72	100 808 524 917	21,05	29,16
Entente directe (ED)	166	186 765 811 257	48,54	54,01
Total :	342	345 751 407 457	100	100

Source : DGMP/ ARMP, Octobre 2023

A la lecture du tableau ci-dessus, l'appel d'offres a été le mode de passation le plus usité au cours de la période allant de janvier à octobre 2023, avec un total de 176 marchés (soit 51,46% du volume desdits marchés) contre 166 ententes directes (représentant 48,54%). A contrario, les marchés de gré à gré représentent plus de la moitié (54,01%) de la valeur de l'ensemble des marchés passés.

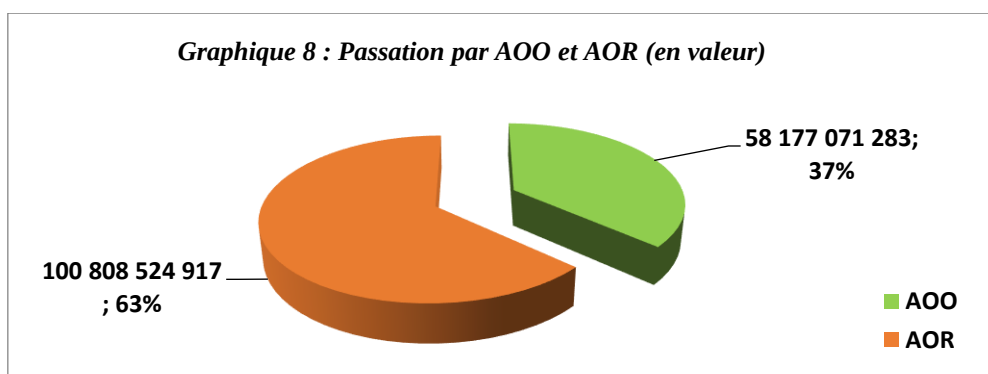
La passation des marchés par appel à la concurrence se trouve détaillée dans le tableau 20 ci-après :

Tableau 20 : Passation des marchés par appels à la concurrence

	Nb	Montants Global	% (volume)	% (valeur)
Appels d'Offres Ouverts (AOO)	104	58 177 071 283	59,09	36,59
Appels d'Offres Restreints (AOR)	72	100 808 524 917	40,91	63,41
Total :	176	158 985 596 200	100	100

Source : DGMP/ ARMP, Octobre 2023

La passation annuelle par appel à la concurrence est illustrée par le graphique 8 ainsi qu'il suit :



Source : ARMP, Octobre 2023

Le tableau 21 ci-dessus illustré par le graphique 8 révèle une supériorité des appels d'offres restreints (63,41%) sur les appels d'offres ouverts (36,59%).

Tableau 21 : Synthèse de la passation des marchés par autorités contractantes et par mode de passation

N° d'ordre	Entités Administratives	Mode de passation						Total cumulé			
		AOO		AOR		ED		Nb	%	Montant	%
		Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant				
1.	Présidence de la République	0	0	0		5	6 399 139 768	5	1,46	6 399 139 768	1,9
2.	Primature	0	0	0	0	1	341 200 699	1	0,29	341 200 699	0,1
3.	Ministère des Relations avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
4.	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains	1	84 000 000	4	713 672 816	6	2 574 191 530	11	3,22	3371864346	1,0
5.	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	0	0	0	0	0		0	0	0	0,0
6.	Ministère des Affaires Etrangères	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
7.	Centre Gabonais des Elections	0	0	0	0	3	7 339 299 917	3	0,88	7339299917	2,1
8.	Ministère de la Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
9.	Ministère de la Défense Nationale	0	0	14	2 332 290 006	15	15 628 119 797	29	8,48	17 960 409 803	5,2
10.	Ministère de l'Intérieur	4	478 800 000	19	11 118 796 278	32	19 125 811 793	55	16,08	30 723 408 071	8,9
11.	Ministère de la communication	0	0	5	791 976 924	2	284380600	7	2,05	1076357524	0,3
12.	Autorités Administratives Indépendantes	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
13.	Ministère du Budget et des comptes publics	1	150 656 035	0	0	14	4 158 594 706	15	4,39	4 309 250 741	1,2
14.	Ministère de l'Economie et de la Relance	11	3 785 869 557	5	2 512 900 749	7	5 122 350 846	23	6,73	11 421 121 152	3,3
15.	Ministère de l'Industrie	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
16.	Ministère du Commerce	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
17.	Ministère du Tourisme	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
18.	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	7	-	1	39 567 500	1	39 999 963	9	2,63	79 567 463	0,0

19.	Ministère de la promotion des Investissements	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
20.	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	0	0	3	182 800 000	0	0	3	0,88	182 800 000	0,1
21.	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
22.	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	23	17 625 953 030	7	78 914 174 251	65	116 025 064 442	95	27,78	212 565 191 723	61,5
23.	Ministère du Logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	4	720 273 026	0	0	1	90 500 000	5	1,46	810 773 026	0,2
24.	Ministère Pétrole du Gaz et des Mines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
25.	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	5	5 349 318 768	2	1 844 646 316	1	969 845 169	8	2,34	8 163 810 253	2,4
26.	Ministère des Transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
27.	Ministère de l'Economie Numérique	0	0	1	37 000 000	0	0	1	0,29	37 000 000	0,0
28.	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	23	6 238 762 852	4	705 854 758	2	4 395 203 300	29	8,48	11 339 820 910	3,3
30.	Ministère des Sports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
29.	Ministère de l'Enseignement Supérieur	0	0	0	0	0		0	0		0,0
30.	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	22	13 265 005 387	7	1 614 845 319	11	4 272 108 727	40	11,70	19 151 959 433	5,5
31.	Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)	3	10 478 432 628	0	0	0		3	0,88	10 478 432 628	3,0
32.	Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0,0
Total :		104	58 177 071 283	72	100 808 524 917	166	186 765 811 257	342	100	345 751 407 457	100,0

Source : DGMP/ ARMP, Octobre 2023

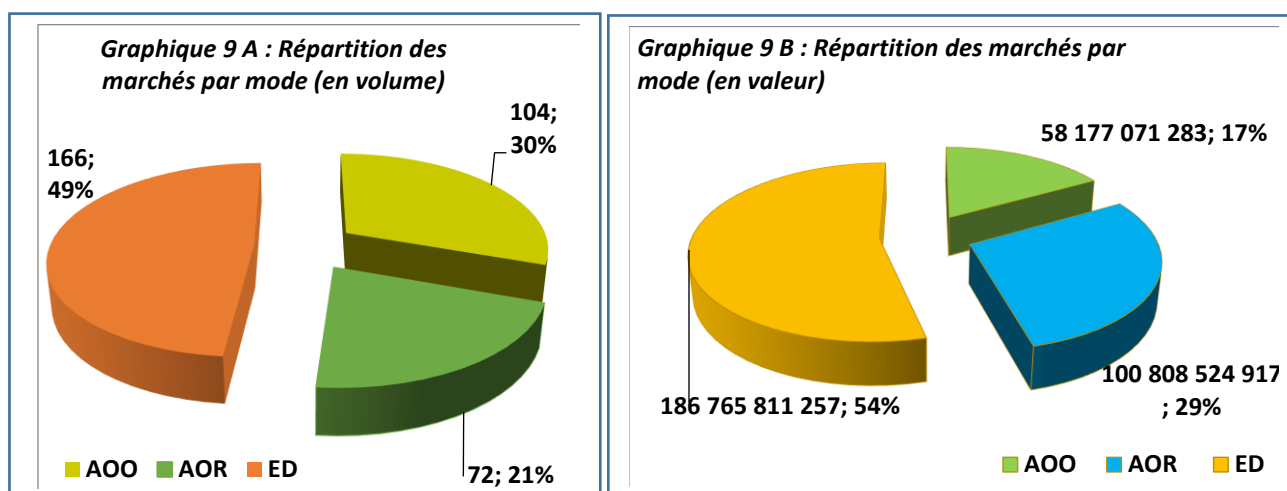
La lecture du tableau 22 ci-dessous indique le nombre de marchés passés par le seul ministère en charge des Travaux publics. Soixante-cinq (65) marchés représentant 62,12% de la valeur totale des marchés par entente directe, pour un montant de cent seize milliards vingt-cinq millions soixante-quatre mille quatre cent quarante-deux (116.025.064.442 FCFA).

Pour rappel, le département en charge des Travaux publics n'avait prévu, dans son PPM, aucun marché par entente directe.

Le ministère de l'Intérieur, quant à lui, occupe le second rang avec trente-deux (32) marchés par entente directe estimés à dix-neuf milliards cent vingt-cinq millions huit cent onze mille sept cent quatre-vingt-treize (19.125.811.793) francs CFA.

En application des dispositions de l'article 72 du CMP qui prévoient que « **Tout marché conclu par entente directe est communiqué, pour information, à l'autorité de régulation des marchés publics** », la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) a transmis à l'ARMP, au cours du présent exercice, quelques dossiers ayant obtenu un ANO pour recourir à cette procédure dérogatoire.

Les graphiques 9A et 9B qui suivent, font la synthèse des marchés suivant leurs modes de passation, alors que les graphiques 10A et 10B mettent en évidence le poids des ententes directes.



Source : ARMP, Octobre 2023

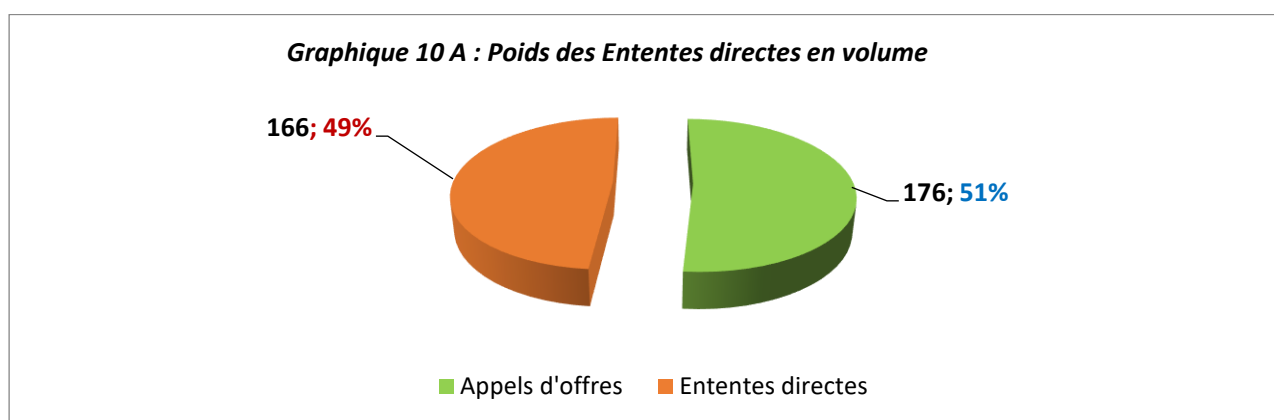
A la lecture, les graphiques 9A et 9B montrent que 166 marchés ont été passés de gré à gré contre 104 en appel d'offres ouvert et 72 en appel d'offres restreint, soit respectivement en volume 49%, 30% et 21% ; et en valeur à 54% ; 17% et 29% de l'ensemble des marchés approuvés.

Le tableau 22 qui suit met-il en exergue le poids des ententes directes.

Tableau 22 : Poids des ententes directes

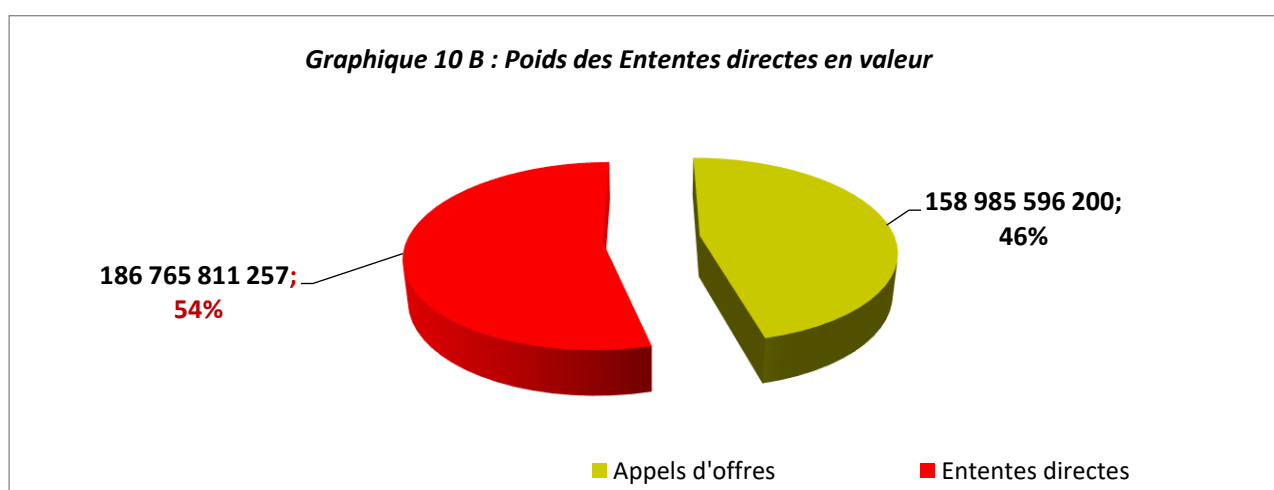
Modes de passation	En volume		En valeur	
	Nombre	%	Montant	%
Appels d'offres (AOO et AOR)	176	51,46	158 985 596 200	45,98
Ententes directes	166	48,54	186 765 811 257	54,02
Totaux :	342	100	345 751 407 457	100

Source : ARMP, Octobre 2023



Source : ARMP, Octobre 2023

En comparaison aux ententes directes, les appels à la concurrence représentent le plus grand nombre des marchés passés en volume ; soit 176 contre 166 marchés par ententes directes, correspondant respectivement à 51,46% et 48,54%.



Source : ARMP, Octobre 2023

La lecture du tableau 22 illustré par le graphique 10 B ci-dessus montre que les marchés conclus par entente directe correspondent à 186.765.811 257 FCFA, soit 54%

de la valeur totale des marchés passés contre **46%** pour les appels d'offres dont le montant cumulé (AOO et AOR) est estimé à 158.985.596.200 FCFA.

En comparaison avec la planification initiale qui prévoyait la passation de 280 marchés à hauteur de 36.929.450.881 FCFA dont 93 en AOO, 132 en AOR et 55 en ED, c'est finalement 342 marchés qui ont été effectivement passés répartis comme suit : 176 en appel à la concurrence (104 en AOO et 72 en AOR) et 166 en entente directe.

En effet, les PPM préoyaient la passation de 55 marchés par entente directe pour un montant estimé à 10.951.443.771 FCFA. Or dans les faits, ce sont 166 marchés qui ont été passés pour un montant de 186.765.811.257 FCFA. Toute chose qui traduit un dépassement excessif des prévisions et qui a eu inéluctablement des retombées sur l'exécution du budget.

Toutefois pour cet exercice, ce taux élevé des marchés passés par entente directe (54%) trouve sa justification essentiellement sur la mise en œuvre de projets prioritaires tels que :

- la conception-réalisation de flyovers et de quatre passerelles à Libreville ainsi que du nouveau pont d'Ebel-Abanga ;
- la préparation des élections générales (achat de véhicules, de matériels et d'imprimés) ;
- le recensement général de la population et du logement (achat de véhicules administratifs);
- les travaux de réhabilitation et d'aménagement du Front de Mer et des voiries tant à Libreville qu'à Franceville ;
- la fourniture de véhicules de patrouille blindés, d'intervention, de déploiement et de transport ;
- la réhabilitation de tronçons routiers,
- la mise en œuvre du programme accéléré de livraison des services sociaux de base,
- l'impression de manuels scolaires pour le pré-primaire et le primaire.

Les écarts entre prévisions et passation des marchés se trouvent résumés dans le tableau 23 suivant :

Tableau 23 : Écarts entre prévisions et passation des marchés

Données Prévisionnelles sur la planification (annuelle)			Données sur la passation de janvier à octobre		Ecart entre planification et passation	
Mode de passation	Prévus	Montant	Marchés passés	Montant	Marchés restants à passer / ou passés à l'excès	Montant restant à consommer / ou consommé à l'excès
Appels d'Offres Ouvert (AOO)	93	11 983 374 586	104	58 177 071 283	+ 11	+ 46.193.696.697
Appels d'Offres Restreint (AOR)	132	13 994 636 524	72	100 808 524 917	- 60	+ 86.813.888.393
Entente Direct (ED)	55	10 951 443 771	166	186 765 811 257	+ 111	+ 175.814.367.486
Total	280	36.929.454.881	342	345.751.407.457	+ 62	+ 308.821.952.576

Source : ARMP, Octobre 2023

Le tableau 23 ci-dessus montre que **111 marchés** d'une valeur de **175.814.367.486 FCFA** ont été passés au-delà des prévisions des marchés par entente directe. Il en est de même pour les appels d'offres ouverts, **11 marchés** d'une valeur de **46.193.696.697 FCFA** ont été passés au-delà des prévisions. Concernant les appels d'offres restreints, bien qu'ayant passé moins de marchés que les prévisions (72 contre 132) il n'en demeure pas moins que les 72 marchés ont explosé les prévisions de plus de quatre-vingt-six milliards. Toute chose ayant conduit inexorablement à une dépense excessive de plus de trois cent huit (308) milliards de francs CFA comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

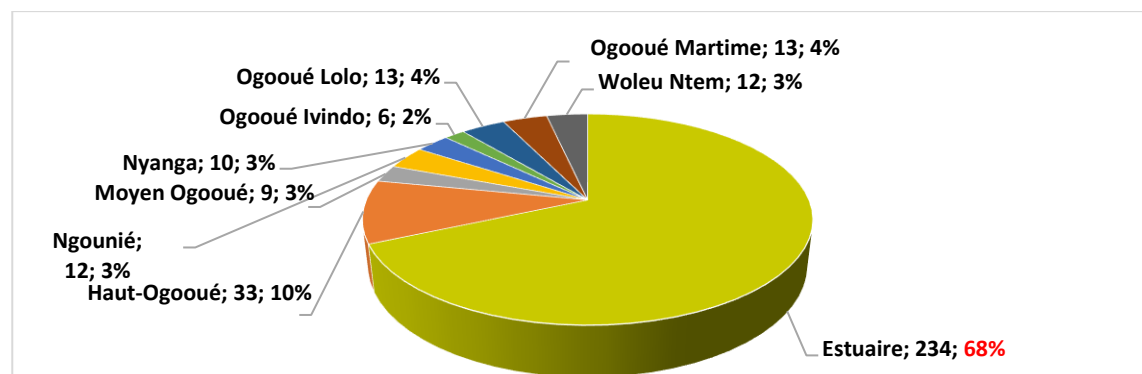
III.2.3. Répartition des marchés par province (volume et valeur)

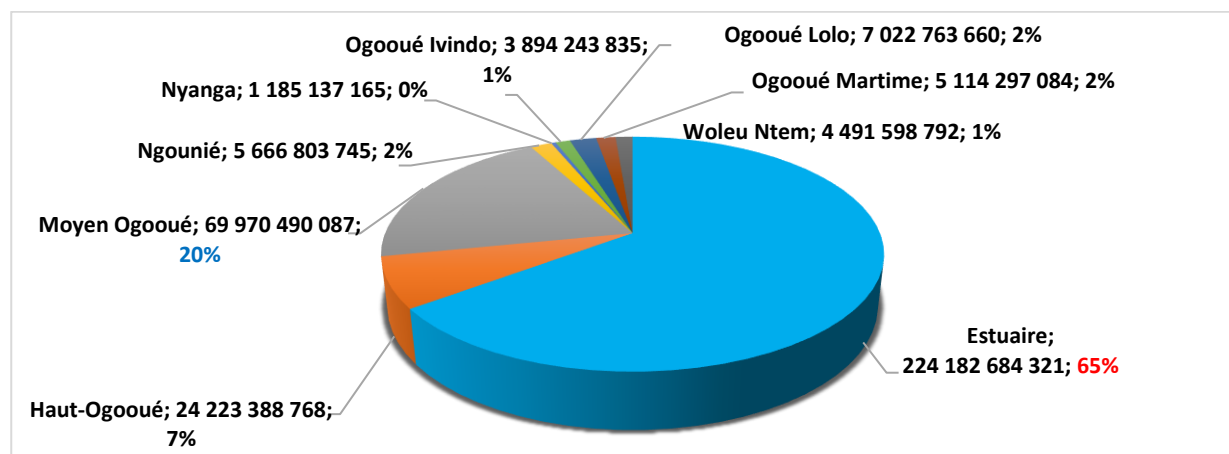
Tableau 24 : Répartition des marchés par Provinces

Provinces	Total annuel			
	Nb	%	Montant	%
Estuaire	234	68,42	224 182 684 321	64,84
Haut- Ogooué	33	9,65	24 223 388 768	7,01
Moyen- Ogooué	9	2,63	69 970 490 087	20,24
Ngounié	12	3,51	5 666 803 745	1,64
Nyanga	10	2,92	1 185 137 165	0,34
Ogooué- Ivindo	6	1,75	3 894 243 835	1,13
Ogooué- Lolo	13	3,80	7 022 763 660	2,03
Ogooué- Maritime	13	3,80	5 114 297 084	1,48
Woleu- Ntem	12	3,51	4 491 598 792	1,30
Total	342	100	345 751 407 457	100

Source : DGMP/ARMP, Octobre 2023

Graphique 11 A : Synthèse annuelle de la passation par province en volume



Graphique 11 B : Synthèse annuelle de la passation par province en valeur

Source : DGMP/ARMP, Octobre 2023

Le tableau 24 ci-dessus, illustré par les graphiques 11 A et 11 B, indique la répartition géographique des investissements effectués jusqu'au mois d'octobre par les autorités contractantes.

A la lecture, la province de l'Estuaire est, comme en 2021 et 2022, celle ayant bénéficié du plus grand nombre de marchés à savoir **deux cent trente-quatre (234)**, pour un montant total de **224.182.684.321** FCFA représentant un pourcentage d'environ **65%** de l'ensemble des marchés passés.

Cette province est suivie par celles du Moyen Ogooué et du Haut- Ogooué avec des investissements de l'ordre de 69.970.490.087 FCFA représentant 20% pour la première et 24.223.388.768 FCFA, soit 7% pour la seconde.

Les autres provinces, à savoir, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué- Lolo, l'Ogooué Ivindo, l'Ogooué Maritime et le Woleu-Ntem ont connu un faible taux d'investissement oscillant entre 0.34 et 2,03%.

III.3. Des sources de financement des marchés

Cette partie traite des différentes sources de financement des marchés passés en 2023.

Tableau 25 : Passation de marchés par mode de financement

Différentes sources de financement des marchés approuvés en 2021		
Sources de financement	Nombre	Montant (TTC)
FINEX AFD	22	17 658 469 447
FINEX BAD (2021 2022)	4	1 126 004 260
Caisse de Dépôt et consignation	4	301 270 682
BUDGET ETAT (2022-2023)	271	285 657 337 624
BUDGET CONSEIL MUNICIPAL (2021 2023)	5	1 075 702 884
Budget Conseil Départemental (2022)	2	48 700 000
Budget Façade Maritime du Champ Triomphale (FMCT)	2	9 915 220 646
Budget Caistab	1	521 200 000
Budget Société de Patrimoine	1	784 281 868
Budget CNAMGS	1	319 800 334
Budget ANUTTC	5	810 773 026
Fonds propre DGDDI	1	35 700 000
Fonds propres HIAOBO	1	220 500 000
Fonds Covid	11	2 521 430 524
Compte d'Affectation Spéciale (CAS)	9	7 486 343 429
Prime d'assurance	1	271 352 188
Don Gabon Oil Company	1	16 997 320 545
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	0	0
FONDS PID/PIH 2021	0	0
Total :		

Source : DGMP, Octobre 2023

IV. ETUDE COMPARATIVE DE LA PASSATION DES MARCHES EXERCICES 2021 à 2023

Elle présente les données en volume et en valeur par typologie de prestations et par mode de passation des marchés.

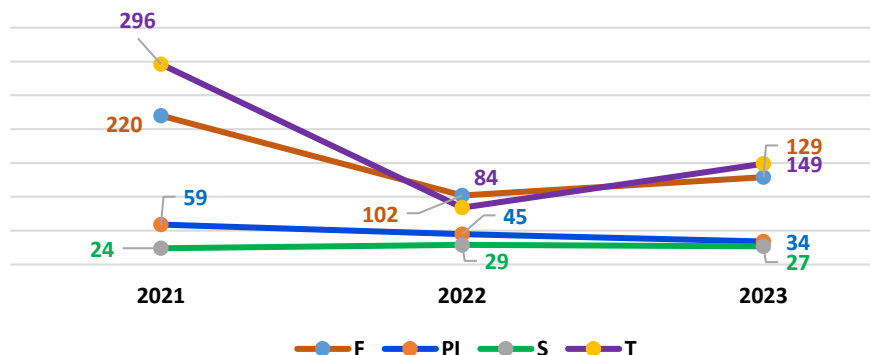
IV.1 Etude comparative suivant la typologie des prestations

Tableau 26 : Etude comparative de la passation des marchés Exercices 2021 à 2023 suivant la typologie des prestations

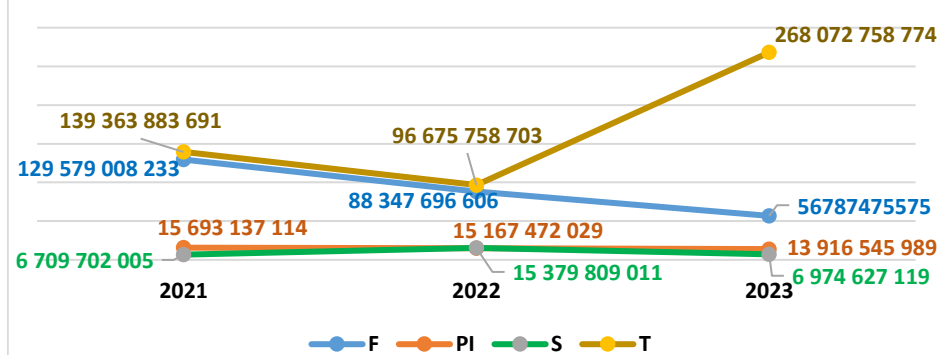
Types de prestations	Données sur la passation 2021			Données sur la passation 2022			Données sur la passation 2023		
	Marchés passés	Montants	%	Marchés passés	Montants	%	Marchés passés	Montants	%
F	220	129.579.008.233	44,48	102	88.347.696.606	40,98	129	56 787 475 575	16,42
PI	59	15.693.137.114	5,39	45	15.167.472.029	7,04	37	13 916 545 989	4,03
S	24	6.709.702.005	2,30	29	15.379.809.011	7,13	27	6 974 627 119	2,02
T	296	139.363.883.691	47,83	84	96.675.758.703	44,85	149	268 072 758 774	77,53
Total	599	291.345.731.043	100	260	215.570.736.349	100	342	345 751 407 457	100,00

Source : ARMP, Octobre 2023

Graphique 12 A : Evolution suivant la typologie (volume)



graphique 12 B : Evolution suivant la typologie (valeur)



Source : ARMP, Octobre 2023

Le tableau 26, illustré par les graphiques 12 A et 12 B, présente, de manière générale, une augmentation du nombre de marchés passés entre 2022 et 2023 alors que ce nombre était en régression entre 2021 et 2022. Toutefois, l'on note une légère diminution des marchés de services qui passent de 29 à 27 entre 2022 et 2023. Il en est de même pour les marchés de prestations intellectuelles qui passent de 45 à 34 dans la période considérée. Les données en valeur, quant à elles, suivent les mêmes tendances.

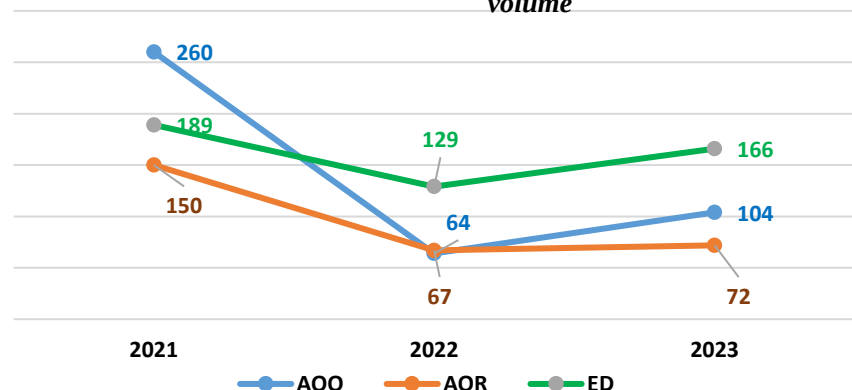
IV.2 Etude comparative de la passation suivant le mode de passation

Tableau 27 : Etude comparative de la passation des marchés Exercices 2021 à 2023 suivant le mode de passation.

	Données sur la passation 2021			Données sur la passation 2022			Données sur la passation 2023		
Modes de passation	Marchés passés	Montants	%	Marchés passés	Montants	%	Marchés passés	Montants	%
AOO	260	118.787.844.682	41	64	18.503.212.914	8,59	104	58 177 071 283	16,8
AOR	150	47.221.948.162	16	67	17.816.700.810	8,26	72	100 808 524 917	29,2
ED	189	125.335.938.199	43	129	179.250.822.625	83,15	166	186 765 811 257	54
Total	599	291.345.731.043	100	260	215.570.736.349	100	342	345 751 407 457	100

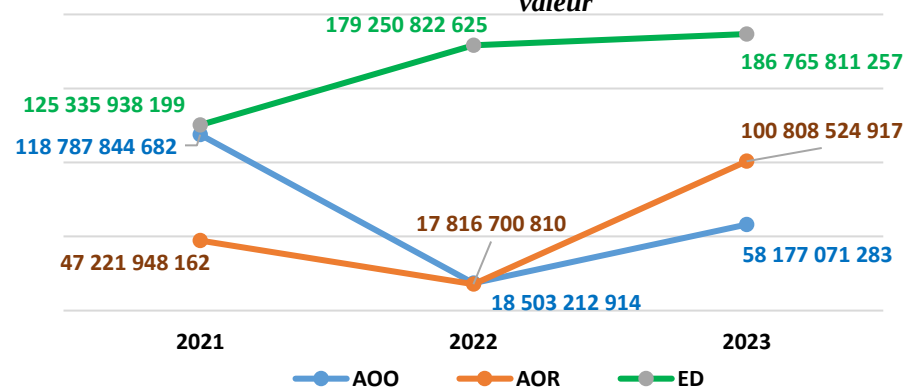
Source : ARMP, Octobre 2023

Graphique 13 A : Evolution suivant le mode de passation en volume



Source : ARMP, Octobre 2023

Graphique 13 B : Evolution suivant le mode de passation en valeur



Le tableau 27 illustré par les graphiques 13A et 13B présente l'évolution en nombre et en valeur des marchés passés par appels à la concurrence ouverts et restreints ainsi que ceux passés par entente directe sur les exercices 2021 à 2023.

Dans l'ensemble, l'on peut observer une régression du nombre de marchés passés entre 2021 et 2022, passant respectivement de 599 à 260 ; puis une augmentation entre 2022 et 2023 portant ce nombre à 342. Il importe de préciser que sur ces trois exercices, le nombre de marchés passés par appels à la concurrence est plus important que celui des ententes directes, 410 contre 189 en 2021 ; 131 contre 129 en 2022 ; et 176 contre 166 en 2023.

A contrario, concernant la valeur desdits marchés, sur les trois exercices, les ED occupent le premier rang avec respectivement des montants de 125.335.938.199, 179.250.822.625 et 186.765.811.257. Toute chose révélant une évolution croissante des marchés de gré à gré au détriment de l'appel d'offres.

Pour y remédier, il apparaît nécessaire de renforcer davantage :

- l'application des dispositions du code des marchés publics, notamment celles relatives aux PPM et à la délivrance des avis de non objections ;
- la formation des acteurs de la commande publique.

IV.3 - Etude comparative de la passation suivant les catégories d'entreprises

La répartition des marchés passés au cours du présent exercice suivant la catégorie des entreprises titulaires se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 28 : Etude comparative de la passation suivant les catégories d'entreprises

Classification des Entreprises	Nb	%	Montant (TTC)	%
Entreprises étrangères	98	28,65	110 920 272 101	32,08
Grandes entreprises	11	3,22	10 375 642 980	3,00
PME	233	68,13	224 455 492 376	64,92
Total :	342	100	345 751 407 457	100,00

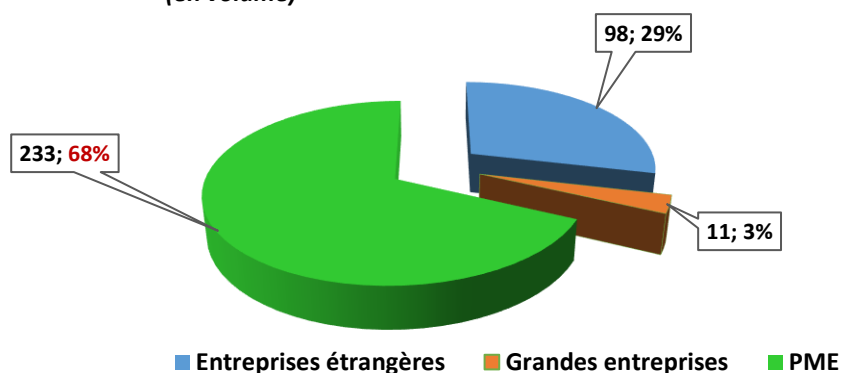
Source : ARMP/DGMP, Octobre 2023

Le tableau 28 ci-dessus révèle que les PME ont obtenu le plus grand nombre de marchés, soit deux cent trente-trois (233) contre onze (11) pour les grandes entreprises et quatre-vingt-dix-huit (98) pour les entreprises étrangères, représentant **68,13%** du nombre total des marchés passés. Ce qui marque une augmentation d'environ 10 points comparativement à 2022 où cette part était de 57,7%.

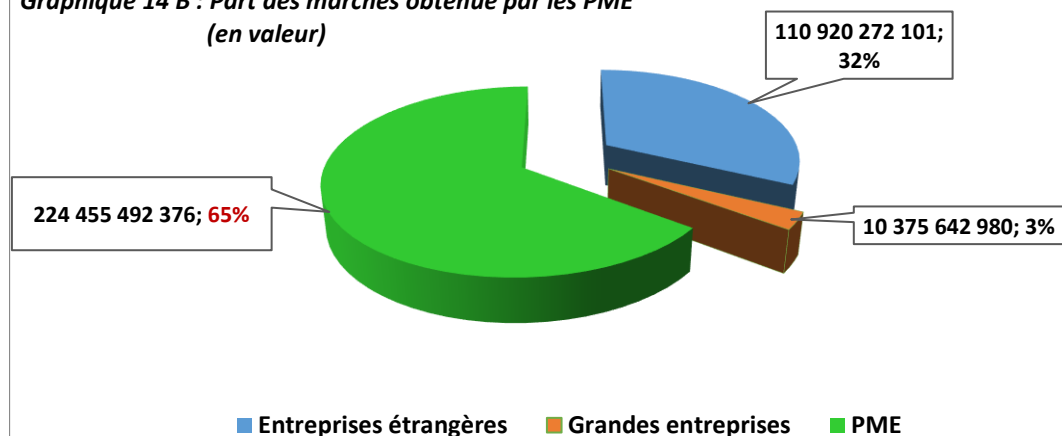
De même en valeur, la proportion des marchés obtenue par les PME de **64,92%**, a connu une augmentation d'environ 29 points comparativement à 2022 où elle était de 35,7%.

Les graphiques qui suivent en sont des illustrations.

**Graphique 14 A : Part des marchés obtenue par les PME
(en volume)**



**Graphique 14 B : Part des marchés obtenue par les PME
(en valeur)**



Source : ARMP/DGMP, Octobre 2023

PARTIE III

DIFFICULTES RENCONTREES ET PERSPECTIVES

Cette dernière partie présente essentiellement les difficultés rencontrées au cours de cet exercice, d'autre part, et les perspectives pour le prochain, d'autre part.

I. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE SYSTEME

Depuis les deux derniers exercices budgétaires, l'Agence a bénéficié d'un réel accompagnement de la tutelle tous azimuts dont l'effectivité se traduit, entre autres, par le relèvement de son enveloppe budgétaire.

Cependant, le non décaissement de l'intégralité des dotations allouées notamment au titre de l'investissement reste encore pénalisant pour l'accomplissement de nos missions régaliennes à l'instar de celles de contrôle sur le terrain et d'investigation sur toute l'étendue du territoire.

Aussi, pour l'atteinte de ses objectifs, la correction à cette grave entorse budgétaire mérite d'être faite. Elle permettra à l'Agence d'être en phase avec le triptyque : une mission, des moyens, et un résultat.

II. PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINS EXERCICES

Pour le prochain exercice, grâce au relèvement de l'enveloppe budgétaire et aux attributions de produits accordées en 2021, plusieurs activités, s'inscrivant dans la mise en œuvre des recommandations du rapport MAPS, sont envisagées et devront se poursuivre. A l'essentiel il s'agira notamment de :

- **Exécuter le plan d'actions prioritaires** de l'exercice 2024 qui prévoit la mise en place d'un CRD et la création des Unités de gestion de la commande publique au sein des Autorités contractantes ;
- **faire adopter les projets d'organigramme et de logo de l'ARMP**. A ce jour, l'ARMP ne dispose ni d'une identité visuelle ni de services techniques ;
- **poursuivre la révision du cadre institutionnel et réglementaire de la commande publique** notamment à travers la finalisation des projets de textes suivants : (i) la loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique qui prévoit un comité de règlement

des différends (CRD) et des services techniques ; (ii) la loi relative à la commande publique ; (iii) le décret précisant les procédures de passation et d'exécution des Marchés Publics et des DSP.

- **poursuivre le renforcement des effectifs de l'ARMP** afin d'accroître son efficacité tant au plan organisationnel qu'opérationnel ;
- **finaliser la révision des CCAG de 1973** afin de les arrimer tant aux dispositions légales en vigueur qu'au nouveau cadre institutionnel ;
- **procéder à des opérations de vulgarisation du cadre institutionnel et réglementaire ainsi que tous ses outils de mise en œuvre** en vue d'une meilleure appropriation par l'ensemble des acteurs de la commande publique ;
- **mettre en œuvre un programme de formation et de renforcement des capacités** à l'endroit des acteurs de la commande publique (Secteur public, Secteur privé et Société civile) afin de mieux outiller les acteurs concernés ;
- **participer aux activités régionales** à travers le **Réseau Africain de la Commande Publique**, en abrégé **RACOP** ;
- **réviser le décret organique de la DGMP** ;
- **implémenter le site web de l'ARMP** afin d'assurer l'accès à l'information en temps réel.

CONCLUSION

Le présent rapport dresse le bilan des activités réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2023. A l'essentiel, il porte sur les actions prioritaires issues des recommandations de l'évaluation du système national des marchés publics faite par la méthodologie MAPS II.

Au sujet de la planification, on note une régression du nombre de PPM transmis par les autorités contractantes entre 2022 et 2023, respectivement de cent vingt-quatre (124) à soixante-six (66). Cette diminution appelle une intensification des actions de sensibilisation et d'assistance sur la planification des marchés axées sur l'élaboration de cet important outil de gouvernance. Il convient de relever également que la transmission des PPM à la DGMP, pour validation, s'est poursuivie jusqu'au second semestre contrairement aux dispositions réglementaires en la matière.

Pour ce qui est de la passation, la publication un peu tardive de la Loi de Finances intervenue au mois de mars a conduit les autorités contractantes à poursuivre leurs opérations sur le budget de 2021 dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire. Il en a découlé un faible nombre d'appels d'offres (13%) au premier semestre.

Les opérations de passations ont enregistré un taux élevé des marchés par entente directe, 54% contre 46% d'appels d'offres, majoritairement imputable aux projets prioritaires tels que la conception-réalisation de flyovers et de quatre passerelles à Libreville ainsi que du nouveau pont d'Ebel-Abanga ; les élections générales (achat de véhicules, matériel et imprimés pour les élections, fourniture de véhicules de patrouille blindés, d'intervention, de déploiement et de transport) ; le recensement général de la population et du logement (RGPL) ; la mise en œuvre du programme accéléré de livraison des services sociaux de base ; les travaux de réhabilitation et d'aménagement (Front de Mer et voiries de Libreville et Franceville) ainsi que l'impression des manuels scolaires pour le pré-primaire et le primaire.

Il importe toutefois de relever que cette proportion des marchés de gré à gré est en amélioration comparativement à celle enregistrée en 2022 qui était de 83%.

Concernant la régulation, l'ARMP a poursuivi plusieurs chantiers s'inscrivant dans le sens de la refonte du cadre général de la commande publique. Dans le même sens, elle a pu mener à terme plusieurs autres chantiers, notamment :

- la formation de plus de 100 PME ainsi que des agents de l'ARMP et de la DGMP ;
- le traitement non juridictionnel du contentieux relevant des vices de procédures traduit par une méconnaissance des dispositions réglementaires en la matière ;
- le prononcé des sanctions d'exclusion temporaire de toute procédure de passation de la commande publique ;

- le renforcement du cadre réglementaire, à travers l'élaboration de certains textes, notamment l'arrêté n°008.23 /MER/MBCP du 17 juin 2022 portant modification des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°000024/MER/MBCP du 29 septembre 2021 fixant la répartition des recettes issues des frais de passation des marchés publics ;
- la délivrance d'attestations de non exclusion ;
- la production des statistiques, outils d'aide à la décision ;
- la conduite de plusieurs missions de contrôle tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays ;
- la participation active à la troisième Assemblée Générale du RACOP.

Enfin, tout en remerciant nos autorités pour leur appui soutenu à l'organe de régulation, nous requérons des pouvoirs publics, une poursuite de leur accompagnement quant au renforcement de l'autorité de l'ARMP dans son mandat de veiller au respect des règles et procédures régissant la commande publique et celui de prononcer des sanctions à l'encontre des contrevenants à la réglementation.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	I
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES GRAPHIQUES.....	IV
MOT DU PRESIDENT.....	V
RESUME EXECUTIF.....	VI
 INTRODUCTION.....	 1
PARTIE I : LES REALISATIONS DE L'ARMP	2
I.ELABORATION DE LA REGLEMENTATION.....	2
I.1 - Refonte du cadre général de la commande publique.....	2
I.2. - Révision des Cahiers de Clauses Administratives Générales	4
I.3-Révision de l'arrêté sur les frais de passation des marchés publics.....	4
II. ACTIVITES DE FORMATION.....	4
II.1- Formation des Petites et Moyennes Entreprises sur la commande publique.....	4
II.2- Formation des agents de l'ARMP et de la DGMP sur le développement durable dans la commande publique.....	8
III.REGLEMENT NON JURIDICTIONNEL DU CONTENTIEUX.....	11
III.1- Les recours	11
III.2- Les résiliations	13
III.3-. Les Avis techniques et juridiques.....	16
III.4- Les procédures disciplinaires	20
IV.MISSIONS D'ENQUETE IN SITU.....	20
IV.1- Mission de visite des stations de pesage de Ndjolé et Yombi.....	21
IV.2- Missions de constatation d'abandon, de reprise et finalisation des travaux de l'Hôpital Albert SCHWEITZER de LAMBARENE.....	22
IV.3- Mission d'inspection du niveau de réalisation des travaux de réhabilitation de l'espace vert de l'Institut des Maladies Infectieuses d'Owendo (ex Hôpital Pédiatrique).....	23
IV.4- Mission d'inspection des travaux d'étanchéité des bâtiments de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM).....	24

V.DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE NON EXCLUSION.....	26
VI.PARTICIPATION AUX CEO DES OBSERVATEURS INDEPENDANTS.....	27
VII. LES AUTRES ACTIVITES.....	28
VII.1- Les activités du RACOP.....	28
VII.2- Les activités en lien avec la CEMAC.....	31
PARTIE II : ANALYSE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....	32
I. DEVELOPPEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE.....	32
I.1 Développement du cadre institutionnel et règlementaire	32
I.2. Collaboration ARMP / DGMP.....	33
II. PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS.....	33
III.STATISTIQUES SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....	38
III.1. Des demandes d'autorisations préalables.....	38
III.1.1. Validation des Avis, DAO, AMI et DDP pour les appels à concurrence.....	38
III.1.2. Validation des Demandes d'Avis de Non Objection pour les procédures dérogatoires (Entente directe).....	38
III.2. De la passation des marchés publics.....	40
III.2.1. Classement des marchés passés par typologie.....	41
III.2.2. Classement des marchés suivant le mode de passation.....	42
III.2.3. Répartition des marchés par province (volume et valeur).....	50
III.3. Des sources de financement des marchés.....	52
IV. ETUDE COMPARATIVE DE LA PASSATION DES MARCHES EXERCICES 2021-2023.....	53
IV.1. Etude comparative suivant la typologie des prestations.....	53
IV2. Etude comparative suivant le mode de passation.....	54
IV.3. Etude comparative de la passation suivant les catégories d'entreprises.....	55
PARTIE III : DIFFICULTES RENCONTREES ET PERSPECTIVES.....	57
I. Difficultés rencontrées dans le système.....	57
II. Perspectives pour les prochains exercices.....	57
CONCLUSION.....	59
ANNEXES.....	61

ANNEXES

ANNEXE 1 : administrations ayant transmis un PPM

ANNEXE 2 : programmation annuelles des Marchés.

ANNEXE 3 : évolution mensuelle de la passation des marchés.

- Annexe 3.A : évolution par typologie de prestations.
- Annexe 3.B : évolution par mode de passation.

ANNEXE 4 : passation annuelle des marchés.

- Annexe 4.A : passation annuelle par typologie de prestations
- Annexe 4.B : passation annuelle suivant le mode de passation.

ANNEXE 5 : autorités contractantes ayant sollicité un ANO

ANNEXE 1 : ADMINISTRATIONS AYANT TRANSMIS UN PPM

Code	Entités Administratives	Nb PPM validés	A00		A0R		Entente Directes	
			Nb Planifiés	Montants Planifiés	Nb planifiés	Montants planifiés	Nb planifiés	Montants planifiés
15	Primature	1	0	0	0	0	0	0
21	Ministère des Relation avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0	0	0	0	0	0	0
22	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains	3	0	0	5	486400000	2	123 076 000
24	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	0	0	0	0	0	0	0
25	Ministère des Affaires Etrangères	3	0	0	1	500000000	2	1 050 500 000
28	Conseil National de la Démocratie (CND)		0	0	0	0	0	0
87	Ministère de la Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
31	Ministère de la Défense Nationale	1	0	0	5	1604000000	4	912 889 637
42	Ministère de l'intérieur	22	2	203 000 711	28	1912799097	10	432 923 319
43	Ministère de la communication	1	0	0	0	0	0	0
46	Autorités Administratives Indépendantes	2	2	680 000 000	2	900000000	0	0
51	Ministère du Budget et des comptes publics	1	0	0	0	0	18	4 445 963 690
53	Ministère de l'Economie et de la Relance	1	0	0	4	332760086	6	491 373 043
54	Ministère de l'Industrie	1	0	0	0	0	0	0
55	Ministère du Commerce	2	0	0	3	200000000	0	0
56	Ministère du tourisme	1	0	0	1	840000000	0	0
61	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	1	4	197 000 000	2	400000000	0	0
58	Ministère de la promotion des Investissements	1	0	0	0	0	0	0
62	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	2	3	230 000 000	1	725000000	0	0
63	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	2	12	1 064 320 000	23	470000000	0	0
64	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	1	4	160 000 000	3	449000000	0	0
65	Ministère du logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	2	7	1 016 466 975	6	677508298	0	0
66	Ministère des Mines	2	3	103 000 000	3	190000000	0	0

67	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	4	2	462 000 000	1	42000000	0	0
68	Ministère du Pétrole et du Gaz	2	1	27 600 000	3	406400000	0	0
71	Ministère des Transports	0	0	0	0	0	0	0
77	Ministère de l'Economie Numérique	2	0	0	0	0	0	0
81	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	2	16	2 226 509 186	0	0	0	0
83	Ministère des Sports	2	15	2 231 836 586	13	1296000000	2	712 337 572
84	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du transfert des technologies, de la Culture et des Arts (Enseignement Supérieur)	0	0	0	0	0	0	0
91	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Santé)	4	22	3 381 641 128	28	4952269043	11	2 782 380 510
Total		66	93	11 983 374 586	132	13994636524	55	10 951 443 771

ANNEXE 2 : PROGRAMMATION GLOBALE DES MARCHES PAR AUTORITES CONTRACTANTE (VOLUME/VALEUR)

N° d'ordre	Entités Administratives	MODES DE PASSATION						TOTAL CUMULE			
		AOO		AOR		ED					
		Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
1.	Présidence de la République	0	0	0		5	6 399 139 768	5	1,461988304	6 399 139 768	1,9
2.	Primature	0	0	0	0	1	341 200 699	1	0,292397661	341 200 699	0,1
3.	Ministère des Relation avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
4.	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains	1	84000000	4	713672816	6	2574191530	11	3,216374269	3371864346	1,0
5.	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	0	0	0	0	0		0	0	0	0,0
6.	Ministère des Affaires Etrangères	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
7.	Centre Gabonais des Elections	0	0	0	0	3	7339299917	3	0,877192982	7339299917	2,1
8.	Ministère de la Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
9.	Ministère de la Défense Nationale	0	0	14	2 332 290 006	15	15 628 119 797	29	8,479532164	17 960 409 803	5,2
10.	Ministère de l'intérieur	4	478 800 000	19	11 118 796 278	32	19 125 811 793	55	16,08187135	30 723 408 071	8,9
11.	Ministère de la communication	0	0	5	791976924	2	284380600	7	2,046783626	1076357524	0,3
12.	Autorités Administratives Indépendantes	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
13.	Ministère du Budget et des comptes publics	1	150 656 035	0	0	14	4 158 594 706	15	4,385964912	4 309 250 741	1,2

14.	Ministère de l'Economie et de la Relance	11	3 785 869 557	5	2 512 900 749	7	5 122 350 846	23	6,725146199	11 421 121 152	3,3
15.	Ministère de l'Industrie	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
16.	Ministère du Commerce	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
17.	Ministère du Tourisme	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
18.	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	7	-	1	39567500	1	39 999 963	9	2,631578947	79 567 463	0,0
19.	Ministère de la promotion des Investissements	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
20.	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	0	0	3	182800000	0	0	3	0,877192982	182 800 000	0,1
21.	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	0	0	0	0	0	0	0		0	0,0
22.	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	23	17 625 953 030	7	78 914 174 251	65	116 025 064 442	95	27,77777778	212 565 191 723	61,5
23.	Ministère du Logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	4	720 273 026	0	0	1	90500000	5	1,461988304	810 773 026	0,2
24.	Ministère Pétrole du Gaz et des Mines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
25.	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	5	5 349 318 768	2	1 844 646 316	1	969 845 169	8	2,339181287	8 163 810 253	2,4
26.	Ministère des Transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
27.	Ministère de l'Economie Numérique	0	0	1	37000000	0	0	1	0,292397661	37000000	0,0

28.	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	23	6 238 762 852	4	705 854 758	2	4395203300	29	8,479532164	11 339 820 910	3,3
30.	Ministère des Sports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
29.	Ministère de l'Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	-	0	0	-	0,0
30.	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	22	13 265 005 387	7	1 614 845 319	11	4 272 108 727	40	11,69590643	19 151 959 433	5,5
31.	Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)	3	10 478 432 628	0	0	0	-	3	0,877192982	10 478 432 628	3,0
32.	Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Terroirs	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0,0
Total :		104	58 177 071 283	72	100 808 524 917	166	186 765 811 257	342	100	345 751 407 457	100,0

ANNEXE 3 : EVOLUTION DE LA PASSATION DES MARCHES (PAR TYPOLOGIE)

Evolution de la passation des marchés (1 ^{er} Semestre)																
Mode de passation	Mois de Janvier		Mois de Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
Fournitures (F)	14	9 060 876 703	5	904 022 306	17	8 188 093 191	16	16 702 560 716	20	10 082 743 027	13	3 703 250 939	85	47,2	48 641 546 882	21,0
Prestations Intellectuelles (PI)	1	414 120 000	5	946 571 300	4	1 058 210 904	2	249 181 500	7	3 841 026 808	10	3 379 470 227	29	16,1	9 888 580 739	4,3
Prestation de Services (S)	1	661 196 814	2	1 071 590 547	0	0	6	849 412 748	3	712 356 239	7	1 078 758 810	19	10,6	4 373 315 158	1,9
Travaux (TVX)	6	17 342 089 396	6	1 121 140 938	9	48 922 333 026	11	24 699 245 251	11	70 250 503 727	4	6 504 101 547	47	26,1	168 839 413 885	72,9
Total	22	27 478 282 913	18	4 043 325 091	30	58 168 637 121	35	42 500 400 215	41	84 886 629 801	34	14 665 581 523	180	100,0	231 742 856 664	100

Evolution de la passation des marchés (2 nd Semestre)																
Mode de passation	Mois de juillet		Mois d'Aout		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
Fournitures (F)	12	1 307 272 044	23	5 712 446 843	2	2 566 380 514	7	509 829 292	0	-	0	-	44	27,2	10 095 928 693	8,9
Prestations Intellectuelles (PI)	4	263 881 272	3	553 642 978	1	147 441 000	0	-	0	-	0	-	8	4,9	964 965 250	0,8
Prestation de Services (S)	3	2 379 239 303	2	929 131 297	3	529 292 7660	0	-	0	-	0	-	8	4,9	8 601 298 260	7,5
Travaux (TVX)	21	4 417 431 215	74	85 574 064 557	4	2 556 623 844	3	1 798 238 974	0	-	0	-	102	63,0	94 346 358 590	82,8
Total	40	8 367 823 834	102	92 769 285 675	10	10 563 373 018	10	2 308 068 266	0	-	0	-	162	100,0	114 008 550 793	100

ANNEXE 3.B EVOLUTION DE LA PASSATION DES MARCHES (PAR MODE)

Evolution de la passation des marchés (1 ^{er} Semestre)																
Mode de passation	Mois de Janvier		Mois de Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
Appels d'Offres Ouverts	6	978 803 932	14	3 820 657 565	11	16 744 499 636	10	6 321 327 860	11	4 778 927 730	8	3 067 642 463	60	33,3	35 711 859 186	15,6
Appels d'Offres Restreint	1	27 822 000	3	182 667 500	8	29 632 027 016	2	491 730 261	15	3 200 942 922	9	1 568 969 231	38	21,1	35 104 158 930	15,3
Entente Directe	15	26 221 256 981	1	39 999 963	11	11 792 110 469	23	35 687 342 094	15	76 906 759 149	17	7 339 369 829	82	45,6	157 986 838 485	69,0
Total	22	27 227 882 913	18	4 043 325 028	30	58 168 637 121	35	42 500 400 215	41	84 886 629 801	34	11 975 981 523	180	100,0	228 802 856 601	100,0

Evolution de la passation des marchés (2 nd Semestre)																
Mode de passation	Mois de Juillet		Mois d'Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
Appels d'Offres Ouverts(AOO)	9	2 250 247 283	23	17 649 625 497	2	257 271 061	10	2 308 068 256	0	-	0	-	44	27,2	22 465 212 097	19,2
Appels d'Offres RESTREINT(AOR)	19	3 734 978 614	13	61 610 690 853	2	108 296 520	0	-	0	-	0	-	34	21,0	65 453 965 987	56,0
Entente Direct(ED)	12	5 382 597 937	66	13 448 969 398	6	10197805437	0	-	0	-	0	-	84	51,9	29 029 372 772	24,8
Total	40	11 367 823 834	102	92 709 285 748	10	10 563 373 018	10	2 308 068 256	0	-	0	-	162	100,0	116 948 550 856	100

ANNEXE 4 A. : PASSATION ANNUELLE DES MARCHES (PAR TYPOLOGIE)

Code	Autorités contractantes												
		Mois de Janvier											
		Fournitures (F)			Prestations Intellectuelles (PI)			Prestations de Service (PS)			Travaux (Tvx)		
		Nb	Montant	%	Nb	Montant	%	Nb	Montant	%	Nb	Montant	%
22	Ministère de la justice, Garde de Sceau	3	2 088 188 000		0	0		0	0		0	0	
68	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	0	0		0	0		0	0		2	352 436 863	
	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	3	202 247 069		1	414 120 000		0	0		0	0	
	Ministère de l'Intérieur	8	6 770 441 634		0	0		0	0		3	991 053 150	
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures	0	0		0	0		0	0		1	15 998 599 383	
	Ministère du Budget et des Comptes Publics (MBCP)	0	0		0	0		1	661 196 814		0	0	
Sous – total 1 :		14	9 060 876 703		1	414 120 000		1	661 196 814		6	17 342 089 396	
Mois de Février													
	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	1	127 066 856		0	0		2	1 071 590 547		0	0	
	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	0	0		1	35 868 300		0	0		5	294 221 957	
	Ministère de l'Economie et de la Relance (MER)	0	0		1	35 700 000		0	0		0	0	
	Ministère de l'Education Charge de la Formation Civique	3	669 555 450		3	875 003 000		0	0		0	0	
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures	1	107 400 000		0	0		0	0		1	826 918 981	
Sous – total 2		5	904 022 306		5	946 571 300		2	1 071 590 547		6	1 121 140 938	

Mois de Mars												
	Centre Gabonais des Election	2	4 023 299 917		0	0		0	0		0	0
	Façade Maritime du Champs Triomphale (FMCT)	0	0		0	0		0	0		1	8 497 779 873
	Ministère de la Défense Nationale	3	325 900 000		0	0		0	0		0	0
	Ministère de la Santé et Affaire Sociale	7	3 196 086 618		1	147 029 904		0	0		0	0
	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	0	0		0	0		0	0		3	3 122 530 570
	Ministère de l'Economie et de la Relance	1	58 000 000		0	0		0	0		0	0
	Ministère de l'Education chargé de la Formation Civique	0	0		2	180 045 000		0	0		0	0
	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	1	194 405 957		0	0		0	0		0	0
	Ministère de l'Intérieur	2	49 200 000		0	0		0	0		0	0
	Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures	0	0		1	731 136 000		0	0		3	30 372 319 342
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	0	0		0	0		0	0		1	1 992 216 143
	Présidence de la République	0	0		0	0		0	0		1	4 937 487 098
	Primature	1	341 200 699		0	0		0	0		0	0
Sous – total 3 :		17	8 188 093 191		4	1 058 210 904		0	0		9	48 922 333 026
Mois d'Avril												
	Ministère de la Défense Nationale	3	10098817226		0	0		0	0		0	0
	Ministère de La Promotion des Investissements, des Partenariat Publics Privée, charge de l'environnement des Affaires	0	0		1	183081500		1	52 476 560		0	0
	Ministère de la Santé et Affaire Sociale	3	1 145 922 191		0	0		2	325 584 000		0	0
	Ministère de l'Economie et de la Relance	4	503 850 842		0	0		0	0		0	0

	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	0	0	0	0	0	0	0	1	969 845 169	
	Ministère de l'Intérieur	5	4 937 506 807	0	0	0	0	0	1	240 300 000	
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures	1	16 463 650	1	66 100 000	0	0	0	9	23 489 100 082	
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	0	0	0	0	3	471 352 188	0	0	0	
Sous – total 4 :		16	16 702 560 716	2	249 181 500	6	849 412 748	11	24 699 245 251		
Mois de Mai											
41	Centre Gabonais des Elections	1	3 316 000 000	0	0	0	0	0	0	0	
	Ministère de la Défense Nationale	2	490 255 080	0	0	1	544 955 480	0	0	0	
	Ministère de la justice, Garde de Sceau	3	414 732 500	0	0	0	0	1	298 940 316		
	Ministère de la Santé et Affaire Sociale	1	165 622 869	0	0	0	0	2	210 000 000		
	Ministère de l'Economie et de la Relance	1	3 570 000 000	2	2 323 742 454	0	0	0	0	0	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	2	1 201 132 820	0	0	0	0	0	0	0	
	Ministère de l'Intérieur	10	924 999 758	0	0	2	167 400 759	1	159 650 061		
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures	0	0	4	518 286 769	0	0	7	69 581 913 350		
64	Ministère du Budget et des Comptes Publics	0	0	1	998 997 585	0	0	0	0	0	
Sous – total 5 :		20	10 082 743 027	7	3 841 026 808	3	712356239	11	70 250 503 727		
Mois de Juin											
	Façade Maritime du Champs Triomphale (FMCT)	0	0	0	0	0	0	1	1 417 440 773		
	Ministère de la communication	3	546 519 670	0	0	1	90 000 000	0	0	0	
	Ministère de la Défense Nationale	3	2 225 019 467	1	1 170 883 245	2	381 735 003	0	0	0	

	Ministère de l'Economie et de la Relance	3	635 452 875		1	187 792 249		2	187 023 807		0	0	
	Ministère de l'Economie Numérique	1	37 000 000		0	0		0	0		0	0	
	Ministère de l'Education Charge de la Formation Civique	0	0		1	1 049 682 757		0	0		1	79 242 251	
	Ministère de l'Intérieur	3	319 258 927		0	0		2	420000000		0	0	
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures	0	0		0	0		0	0		2	2 007 418 523	
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	0	0		7	971 111 976		0	0		0	0	
Sous – total 6 :		13	3 763 250 939		10	3 379 470 227		7	1 078 758 810		4	3 504 101 547	
	Total cumulé (1er S)	85	48 701 546 882		29	414120000		19	4 373 315 158		47	0	
Mois de Juillet													
	Présidence de la République	0	0		2	1 221 639 590		0	0		0	0	
	Ministère de la Défense Nationale	1	71 813 287		0	0		1	105 000 000		11	1 836 124 614	
	Ministère de l'Economie et de la Relance (MER)	0	0		1	1 710 208 500		0	0		0	0	
	Ministère de l'Education Nationale, Chargé de la Formation Civique	0	0		0	0		0	0		8	1 990 350 566	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	0	0		1	332 033 182		0	0		0	0	
	Ministère de l'Intérieur	8	1 052 658 757		0	0		2	2 274 239 303		0	0	
	Ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	3	182 800 000		0	0		0	0		0	0	
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures, chargé des connexions des territoires	0	0		0	0		0	0		1	440 300 000	
	Ministère du Budget et des Comptes Publiques	0	0		0	0		0	0		1	150 656 035	
Sous-total 7		12	1 307 272 044		4	3 263 881 272		3	2 379 239 303		21	4 417 431 215	

Mois d'Août												
	Présidence de la République	1	342 288 720		0	0		0	0		0	0
	Cours de Passation	1	192 400 000		0	0		0	0		0	0
	Haute Autorité de la Communication(HAC)	0	0		0	0		0	0		1	194 380 661
	Ministère de la communication	1	135 550 839		0	0		0	0		0	0
	Ministère de la Défense Nationale	0	0		0	0		0	0		1	709 906 410
	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	7	1 443 994 985		0	0		1	475 362 560		6	8 932 489 101
	Ministère de l'Economie et de la Relance (MER)	4	1 126 004 260		1	34 846 161		0	0		0	0
	Ministère de l'Education Nationale, Chargé de la Formation Civique	2	474 764 143		0	0		0	0		6	1 516 175 387
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	1	784281868		0	0		0	0		0	0
	Ministère de l'Intérieur	3	651 627 000		0	0		0	0		3	211 569 776
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures, chargé des connexions des territoires	2	219 246 308		2	518 796 817		1	453 768 737		57	74 228 111 995
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	1	342 288 720		0	0		0	0		0	0
Sous-total 8		23	5 712 446 843		3	553 642 978		2	929 131 297		74	85 792 633 330
Mois de Septembre												
	Présidence de la République							1	897 724 360		0	0
	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	1	1 517 880 510		0	0		0	0		0	0
	Ministère de l'Economie et de la Relance	1	1 048 500 004		0	0		0	0		0	0
	Ministère de l'Education Nationale, Chargé de la Formation Civique	0	0		0	0		2	4 395 203 300		1	109 830 061
	Ministère de l'Intérieur	0	0		0	0		0	0		2	108 296 520
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures, chargé de la connexion des territoires	0	0		1	147441000		0	0		1	2 338 497 263

Sous-total 9		2	2 566 380 514		1	147 441 000		3	5 292 927 660		4	2 556 623 844	
Mois d'Octobre													
	Ministère de la Communication	0	0		0	0		0	0		2	245 457 254	
	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	6	420 329 292		0	0		0	0		0	0	
	Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques	0	0		0	0		0	0		1	1 552 781 720	
	Ministère de l'Intérieur	1	89 500 000		0	0		0	0		0	0	
Sous-total 10		7	509 829 292		0	0		0	0		3	1 798 238 974	
Mois de Novembre													
Sous-total 11													
Mois de Décembre													
Sous-total 12													
total cumulé (2 s)		44	10 095 928 693		8	3 817 524 250		8	8 601 298 260		102	94 564 927 363	
Total Annuel		129	58 797 475 575		37	4 231 644 250		27	12 974 613 418		149	103 908 260 572	

ANNEXE 4 B. : PASSATION ANNUELLE DES MARCHES (PAR MODE)

Evolution de la passation des marchés (1 ^{er} Semestre)																
Mode de passation	Mois de Janvier		Mois de Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
AOO	6	978 803 932	14	3 820 657 565	11	16 744 499 636	10	6 321 327 860	11	4 778 927 730	8	3 067 642 463	60	33,3	35 711 859 186	18,5
AOR	1	27 822 000	3	182 667 500	8	29 632 027 016	2	491 730 261	15	3 200 942 922	9	1 568 969 231	38	21,1	35 104 158 930	18,2
ED	15	26 221 256 981	1	39 999 963	11	11 792 110 469	23	35 687 342	15	76 906 759 149	17	7 088 969 829	82	45,6	122 084 783 733	63,3
Total	22	27 227 882 913	18	4 043 325 028	30	58 168 637 121	35	6 848 745 463	41	84 886 629 801	34	11 725 581 523	180	100,0	192 900 801 849	100,0

Evolution de la passation des marchés (2 nd Semestre)																
Mode de passation	Mois de Juillet		Mois d'Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
AOO	9	2 250 247 283	23	17 649 625 497	2	257 271 061	10	2 308 068 256	0	-	0	-	44	26,3	22 465 212 097	19,2
AOR	19	3 734 978 614	13	61 610 690 853	2	108 296 520	0	-	0	-	0	-	34	21,3	65 453 965 987	56,0
ED	12	5 382 597 937	66	13 448 969 398	6	10197805437	0	-	0	-	0	-	84	52,5	29 029 372 772	24,8
Total	40	11 367 823 834	102	92 709 285 748	10	10 563 373 018	10	2 308 068 256	0	-	0	-	162	100,0	116 948 550 856	100

ANNEXE 5 : AUTORITES CONTRACTANTES AYANT SOLLICITE UN ANO

Autorités contractantes	Nbre d'ANO refusés	Montants
Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	1	0
Ministère de la Culture et des Arts	1	0
Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises	1	62 500 000
Ministère de la Défense Nationale	3	10 687 360 002
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique	3	22 975 214 673
Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, Chargé de la Connexion des Territoires	7	66 135 692 636
Ministère des Comptes Publics	1	-
Ministère de l'Intérieur	3	64 900 000
Ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement, du Climat	1	
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	2	185 840 000
Ministère de l'Éducation Nationale	1	220 837 000
Ministère du Pétrole et du Gaz	1	173 674 760
Présidence de la République	1	
Total	26	100 506 019 071